

MALI



12 novembre 2019



Situation sécuritaire dans le centre du Mali

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Le contexte général	4
1.1. Une région en proie à des « violences d’une extrême gravité »	4
1.2. Un nombre croissant de victimes parmi les populations civiles	5
1.3. Déplacements de population et besoins humanitaires	5
2. Les acteurs du conflit	6
2.1. La Katiba Macina	6
2.1.2. Une emprise désormais contestée par la reprise des opérations militaires des Forces armées maliennes (FAMA)	8
2.1.3. Enrôlements et soutiens populaires.....	9
2.1.4. Structure, organisation et allégeance	10
2.1.5. Un groupe parfois présenté comme le protecteur des communautés peules	11
2.2. Les Forces armées maliennes (FAMA).....	13
2.2.1. Des attaques récurrentes ayant conduit les FAMA à « provisoirement désertter » la région	13
2.2.2. L’amorce d’un retour progressif des FAMA depuis 2018.....	13
2.2.3. Des FAMA souvent perçues comme défailtantes.....	14
2.2.4. Des FAMA accusées de proximité avec des milices communautaires	15
2.3. Dan Na Ambassagou (« Les chasseurs se confient à Dieu »)	16
2.4. Autres groupes armés présents dans la région.....	18
2.5. Les forces internationales	19
2.5.1. La force conjointe du G5 Sahel.....	19
2.5.2. La MINUSMA	19
2.5.3. L’opération française Barkhane	20
3. Un conflit alimenté par l’interaction de facteurs divers.....	21
3.1. L’accès à des ressources naturelles en voie de raréfaction.....	21
3.2. Facteurs démographiques et environnementaux	22
3.3. Des tensions intercommunautaires de plus en plus marquées	23
3.4. Des clivages intra ethniques également très prégnants.....	24
4. Exactions commises par les acteurs du conflit	25
4.1. Massacres de villageois et violences intercommunautaires.....	25
4.2. Exactions imputées aux forces de sécurité maliennes	26
4.3. Exactions imputées à la Katiba Macina	27
4.4. Violences sexuelles.....	28
4.5. Chronologie des principales exactions commises en 2019.....	28
5. Des initiatives de paix jusqu’ici infructueuses.....	31
5.1. Le processus Désarmement-démobilisation-réinsertion (DDR)	31
5.2. Accords de cessation des hostilités	32

5.3. Vers de futures négociations avec les djihadistes ?.....	32
Bibliographie	34

Résumé : depuis 2015, le centre du Mali est en proie à de graves violences commises par différents acteurs prenant part au conflit : groupes djihadistes, en premier lieu la Katiba Macina; forces armées maliennes (FAMA); milices d'autodéfense communautaires tel que Dan Na Ambassagou. Ces violences trouvent leur origine dans l'interaction de facteurs multiples : dans une région soumise à une pression démographique croissante et à de graves changements environnementaux, l'accès à des ressources naturelles en voie de raréfaction suscite des tensions intercommunautaires de plus en plus fortes, auxquelles s'ajoutent des clivages intra ethniques très prégnants. Les initiatives de paix mises en place par les autorités maliennes (désarmement des groupes armés, accords de paix, etc.) peinent à porter leurs fruits, et la reprise des opérations militaires, amorcée par les FAMA depuis 2018, n'a pas permis de faire cesser les violences et de vaincre la Katiba Macina. Apparu dans la région en 2015, ce groupe a su exploiter certaines récriminations locales et fractures sociales au sein des communautés peules, et développer une stratégie de contrôle territorial en milieu rural, où des dizaines de villages vivent toujours sous sa coupe. Les défaillances des forces de sécurité maliennes et de la MINUSMA, ainsi que l'absence de l'Etat, dans des zones où les administrations ont quasiment toutes été chassées par la Katiba Macina, a conduit certaines communautés dogons et bambaras à réactiver des milices communautaires. Censées défendre leurs communautés, certaines de ces milices se livrent à des violences meurtrières contre des villages peuls. Les populations civiles sont ainsi les principales victimes des exactions commises dans la région par les diverses forces en présence : assassinats ciblés; exécutions sommaires, arrestations arbitraires et tortures dans le cadre d'opérations antiterroristes; enlèvements; violences sexuelles; massacres de villageois, etc.

Abstract : Since 2015, grave violence has been perpetrated in Central Mali by various actors : jihadist groups, such as Katiba Macina ; Mali's military ; and community-based militias, such as Dan Na Ambassagou. Violence is linked to various factors: in a region deeply impacted by demographic pressure and environmental changes, access to rarefying natural resources leads to growing inter-communal and intra-ethnic tensions. Peace initiatives conducted by Malian authorities (such as disarmament of armed groups, peace talks, etc.) are ineffective, and the resumption of military operations since 2018 has not permitted a stop to violence or eradicating Katiba Macina. Katiba Macina emerged in 2015. The group has exploited certain local grievances and social fractures among Fulani communities and has developed a strategy of territorial control in rural areas, where dozens of villages are still living under its rule. Failures of Mali's military and MINUSMA, and the absence of the Malian State in areas where public services have been almost totally driven out by Katiba Macina, have led certain Dogon and Bambara communities to reactivate community militias. Some of these militias, meant to protect their communities, have committed grave violations against some Fulani villages. Thus, civilians are the main victims of violations perpetrated in Central Mali by the various forces present: murders ; extrajudicial killings, tortures and arbitrary detentions in the framework of antiterrorist operations ; kidnappings ; sexual violences ; massacres of villagers, etc.

Nota : Les traductions de sources en langue étrangère sont assurées par la DIDR.

1. Le contexte général

1.1. Une région en proie à des « violences d'une extrême gravité »

Dans un rapport paru en novembre 2018, l'Association malienne des droits de l'Homme (AMDH) et la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) soulignent que « le centre du Mali est une notion géographique vague, qui englobe des réalités différentes. Il est toutefois généralement admis que cette zone, dont le cœur se situe autour de Mopti, représente un continuum historique, culturel et socio-économique »¹.

Dans le cadre de ce rapport, ces ONG ont enquêté sur les régions administratives de Ségou et de Mopti :

- « **dans la région de Ségou**, la zone la plus touchée par les violences se situe dans le Nampalari, un territoire frontalier avec la Mauritanie, qui s'étend de la région de Tombouctou, à l'est, à la forêt de Wagadou, à l'ouest ».

- « **dans la région de Mopti**, rares sont les zones épargnées par les violences. Les périmètres les plus touchés sont le Macina, dans le Delta intérieur, qui se trouve sur la rive gauche du fleuve Niger (une zone inondée en saison des pluies); de l'autre côté du fleuve, les plaines qui se situent au pied du plateau dogon, le Seno, et qui s'étendent jusqu'au Hayré »².

Début 2015, « alors que le gouvernement malien et ses alliés internationaux concentraient leurs efforts sur la lutte contre des groupes islamistes dans le Nord du pays, **les insurgés ont ouvert un nouveau front** » dans la région de Mopti.³

La première attaque imputée à des combattants djihadistes au centre du Mali date de janvier 2015, quand des assaillants ont attaqué le camp militaire de Nampala (cercle de Niono). Huit soldats maliens ont été tués, et neuf autres blessés lors de cet assaut.⁴

Dans la région du Macina, à partir de 2016, les tensions se sont progressivement « transformées en conflits ouverts entre communautés ». Celles-ci ont constitué ou réactivé des **milices locales communautaires** » coupables de nombreuses exactions : « tueries, exécutions sommaires, violences sexuelles, destructions et blocus de villages »⁵.

En décembre 2017, les Nations unies indiquent que des groupes armés ont pris dans le centre du Mali « **le contrôle de larges zones**, imposé un dogme religieux extrémiste, menacé les civils de violence s'ils collaboraient avec le gouvernement, et parfois riposté violemment quand ils rencontraient de la résistance »⁶.

En outre, selon cette même source, **les civils sont particulièrement affectés par le conflit dans la région de Mopti**. Dans cette zone, située sur le delta intérieur du Niger, « les opérations djihadistes se sont superposées à des conflits entre communautés d'éleveurs nomades peuls, de chasseurs dogons et de cultivateurs bambaras »⁷.

¹ FIDH et AMDH, « Dans le centre du Mali, les populations prises au piège du terrorisme et du contre-terrorisme », novembre 2018.

² *Ibid.*

³ International Crisis Group (ICG), « Parler aux jihadistes au centre du Mali : le dialogue est-il possible ? », rapport Afrique N°276, 28/05/2019.

⁴ FIDH et AMDH, *op.cit.*

⁵ *Ibid.*

⁶ Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), « Note Mali : Situation sécuritaire », 08/11/2018.

⁷ *Ibid.*

Au cours de l'année 2018, les affrontements, concentrés jusque-là essentiellement dans le Macina, **ont gagné le pays dogon et se sont répandus dans tout le centre du pays « avec une intensité jamais vue dans la région »**⁸.

Ainsi, depuis le début de l'année 2018, le centre du Mali est, selon la FIDH et l'AMDH, le cadre de « violences d'une extrême gravité. On y recense environ **40%** de toutes les attaques du pays, ce qui en fait actuellement la zone la plus dangereuse du Mali ». Le conflit aurait fait « environ 500 victimes civiles entre janvier et août 2018 et causé la mort de plusieurs dizaines de combattants au cours de massacres, d'attaques ou de combats : assassinats, exécutions sommaires, tortures, disparitions forcées, etc. Des villages ont été brûlés, d'autres sont assiégés par des blocus, leurs habitants sont pourchassés »⁹.

En mars 2019, le Conseil de sécurité des Nations unies estime que « **les groupes terroristes et les milices gagnent du terrain et deviennent plus dynamiques et mobiles**. La montée de ces extrémistes amplifie d'anciennes tensions entre groupes ethniques pour l'accès à la terre et à l'eau »¹⁰.

1.2. Un nombre croissant de victimes parmi les populations civiles

Dans le centre du Mali, le bilan humain des violences n'a cessé de croître depuis le début de l'insurrection, en particulier dans la région de Mopti.

En mai 2019, *International Crisis Group* (ICG) relève que « **Mopti** est devenue la région la plus meurtrière du Mali. On y dénombre près de la moitié des morts violentes du pays »¹¹.

Dans la région de Mopti, de 2015 et 2018, **le nombre de victimes du conflit « a plus que décuplé**. Plus d'un millier de personnes sont mortes, des centaines ont été blessées et des milliers d'autres ont été déplacées ». Selon *The Armed Conflict Location & Event Data Project* (ACLED), « le nombre de victimes du conflit à Mopti était de 78 en 2015, augmentant à 114 en 2016, 292 en 2017, et 853 en 2018 »¹².

En 2018, l'ONU a recensé **500 victimes civiles des conflits intercommunautaires** dans le centre du Mali.¹³

En novembre 2018, la FIDH et l'AMDH soulignent que « le bilan humain de la crise au Centre du Mali depuis deux ans serait d'au moins **1 200 tués** », auxquels s'ajouteraient « des centaines de blessés »¹⁴.

Dans un bilan publié le 28 juin 2019, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) note que « **plus de 600 civils ont été tués depuis le début de 2019 dans les attaques menées principalement dans la région de Mopti** ».¹⁵

1.3. Déplacements de population et besoins humanitaires

Selon France 24, **depuis 2016, « des civils peuls fuient par milliers »** le centre du Mali, principalement les régions de Ségou et Mopti¹⁶.

⁸ FIDH et AMDH, *op.cit.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Nations Unies, « Conseil de sécurité: le Secrétaire général avertit du risque d'atrocités au Mali », 29/03/2019.

¹¹ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

¹² *Ibid.*

¹³ Libération, « Yvan Guichaoua : " Ce qu'on a vu samedi au Mali est un pogrom et rien d'autre " », 24/03/2019.

¹⁴ FIDH et AMDH, *op.cit.*

¹⁵ Jeune Afrique, « Massacres dans le centre du Mali : pourquoi l'armée ne parvient pas à protéger la population », 02/07/2019.

¹⁶ France 24, « L'accord de paix entre Peuls et Dogons au Mali, une chance de neutraliser les groupes armés », 06/08/2019.

Depuis le début de 2018, le nombre de déplacés internes a fortement augmenté « pour atteindre plus de 75 000 à la fin du mois de juillet 2018 ». Dans la région de Mopti, en août 2018, près de 972 000 personnes avaient besoin de protection et d'assistance humanitaire selon l'ONU.¹⁷

En octobre 2018, le HCR et le gouvernement malien dénombreaient **77 046** déplacés internes sur le territoire malien et estimaient à 140 276 le nombre de réfugiés maliens à l'étranger (principalement dans des pays limitrophes : Mauritanie, Niger, Burkina Faso)¹⁸.

Selon OCHA, le nombre de déplacés internes fuyant les violences a « **quasiment quadruplé dans les régions de Mopti et de Ségou** entre mai 2018 et mai 2019, passant de 18 000 à 70 000, ce qui représente 58% du nombre total de personnes déplacées internes dans le pays, estimé à environ 120 000 »¹⁹.

Un article paru dans *Le Monde* en septembre 2019 évoque l'existence à Bamako, dans le quartier périphérique de Sénou, d'un site où se massent un nombre croissant (près de 800 personnes) de déplacés originaires du centre du pays. Selon cette source, l'arrivée à Bamako de déplacés internes en provenance de cette région constitue un « phénomène nouveau ». La plupart des déplacés (environ 1 884 personnes) arrivés récemment dans la capitale malienne sont originaires des cercles de Koro, Bankass et Douentza²⁰.

En août 2019, OCHA estime que près de **330 000 habitants du centre du Mali ont besoin d'une assistance alimentaire d'urgence**, notamment à **Baye et à Djenné**, où « les éleveurs et agriculteurs n'ont pas pu suffisamment travailler leurs champs et faire paître leur bétail » du fait de « l'embrasement des conflits constaté depuis janvier [2019] » ayant contraint nombre d'entre eux à « abandonner la zone suite à des attaques »²¹.

2. Les acteurs du conflit

2.1. La Katiba Macina

2.1.1. Emprise territoriale et « gouvernance de l'ombre »

Depuis 2015, la Katiba Macina a développé « une stratégie d'expansion et de contrôle territorial » au centre du Mali, en particulier dans les zones inondées et difficiles d'accès du delta intérieur du Niger. Le groupe a gagné progressivement du terrain et pris **le contrôle de vastes espaces ruraux**, où des dizaines de villages vivent sous sa coupe²².

La Katiba Macina a **chassé l'armée malienne et les autorités de l'Etat** de nombreuses zones de Mopti et établi **son bastion dans le delta intérieur du Niger**. Son influence s'est ensuite étendue à une grande partie de la région de Mopti et à certaines zones de la région de Ségou.²³

En exerçant « **un contrôle effectif sur de nombreux passages du delta**, le mouvement s'assure le contrôle économique de la région. Les villes sont de ce fait, directement

¹⁷ FIDH et AMDH, *op.cit.*

¹⁸ Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), *op.cit.*

¹⁹ Jeune Afrique, 02/07/2019, art.cit.

²⁰ Le Monde, « Mali : Bamako, nouveau terminus pour les déplacés du centre du pays », 17/09/2019.

²¹ Le Monde, « Au centre du Mali, des négociations fragiles et controversées », 23/08/2019.

²² FIDH et AMDH, *op.cit.*

²³ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

menacées. Le contrôle des ressources du centre pose aussi une menace tangible sur le sud du pays, dépendante de ces régions notamment dans le domaine agricole ».²⁴

Dans les zones sous son emprise, la Katiba Macina a instauré « **une forme de système judiciaire** et procuré **un relatif sentiment de sécurité** en rompant avec les pratiques d'un Etat prédateur »²⁵. Recourant à la menace, les hommes de la Katiba Macina ont « exigé le départ des fonctionnaires », si bien que **dans la plupart des villages du delta intérieur, « les services publics ne sont plus opérants, hormis les centres de santé »**. Le groupe a en outre imposé la fermeture des écoles publiques, demandé aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école coranique, et menacé de nombreux enseignants contraints de s'enfuir²⁶.

Durant ses premières années d'existence, en 2015 et 2016, la Katiba Macina a tenté de « **concurrencer l'Etat dans ses domaines régaliens: l'impôt, la sécurité, l'administration des territoires et des services publics, la justice** »²⁷. Parvenant à « trancher les querelles locales », la Katiba Macina s'est efforcée de « réguler l'accès à la terre, à l'eau et aux pâturages, et à lutter contre les vols de bétail ». Ceci lui a permis de gagner « un certain soutien local », dans un contexte marqué par « des décennies de mauvaise gestion et d'abus de la part des autorités de l'Etat » et un « système judiciaire malien [...] corrompu et difficile d'accès pour les habitants des zones rurales »²⁸.

En 2017, « tandis que le mouvement consolidait son emprise sur de vastes territoires, les insurgés ont commencé **à recueillir la zakat**²⁹ et **à imposer un code moral draconien** prohibant plusieurs coutumes locales et restreignant sévèrement les libertés, en particulier celles des femmes et des jeunes ». Les hommes de la Katiba Macina ont notamment :

- interdit la pratique de la musique et du football, la consommation d'alcool et de cigarettes
- interdit la mixité sociale entre les sexes.
- imposé un code vestimentaire obligeant les femmes à se couvrir intégralement.
- interdit aux femmes de voyager sans être accompagnées de leur mari ou d'un parent masculin, entravant ainsi la circulation des commerçantes autour des marchés ruraux³⁰.

Certains habitants ont **approuvé « le concept de loi islamique stricte »** instauré par la Katiba Macina, « les mécanismes relativement fiables de règlement des différends mis en place », « le rétablissement d'une forme de sécurité (en particulier les mesures sévères contre le vol de bétail) », et le départ des « fonctionnaires corrompus et prédateurs ». Toutefois, « **l'observance souvent brutale de mœurs ultraconservatrices a dissipé une partie de la sympathie initialement engrangée** » par la Katiba Macina³¹.

Les règles édictées par la Katiba Macina varient d'un endroit à l'autre et **sont appliquées avec plus ou moins de rigueur**, mais elles sont souvent imposées par la violence (coups de fouets, enlèvements, exécutions des contrevenants)³². Les hommes de la Katiba Macina « enlèvent fréquemment ceux qu'ils accusent de désobéissance et saisissent les troupeaux et autres biens de ceux qu'ils soupçonnent de livrer des informations au gouvernement. Ils ont eu recours à des **punitions collectives** pour faire appliquer certaines règles, notamment en fermant les marchés ruraux hebdomadaires ou en imposant un blocus à plusieurs villages accusés de travailler avec l'armée »³³.

²⁴ Observatoire de la prospective humanitaire, « Le contexte au Nord et Centre du Mali : Jeux d'acteurs à l'horizon 2019 », Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), août 2018.

²⁵ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

²⁶ FIDH et AMDH, *op.cit.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

²⁹ NDLR : la *zakat* est l'aumône, considérée par les musulmans comme un devoir religieux.

³⁰ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

³¹ *Ibid.*

³² FIDH et AMDH, *op.cit.*

³³ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

Selon le témoignage d'un villageois interrogé en 2018 par l'AMDH et la FIDH : « Ils arrivent dans un village, rassemblent tout le monde à la mosquée et disent ce qu'ils vont faire. Ils donnent une semaine au village pour se conformer à leurs directives. Ceux qui ne veulent pas peuvent partir. Mais **ceux qui ne se conforment pas sont exécutés**. Ils ont tué trois hommes dans mon village qui collaboraient avec les autorités. Et ils ont fait pareil dans beaucoup d'autres villages de la zone »³⁴.

La Katiba Macina opérant essentiellement en zones rurales, dans le centre du Mali, « les autorités étatiques sont [désormais] principalement cantonnées dans les villes ou l'administration fonctionne souvent au ralenti »³⁵.

Les hommes de la Katiba Macina ont chassé les autorités de l'Etat de nombreuses zones rurales sans pour autant prendre tout à fait leur place. Ainsi, selon ICG, « **ils vivent dans la brousse et ne se rendent dans les villages qu'épisodiquement**, souvent en petits groupes, pour prêcher, régler des différends et jouer le rôle de police des mœurs. Cette **gouvernance de l'ombre** laisse les dirigeants locaux gérer les affaires courantes, bien que sous le contrôle de la Katiba Macina et conformément à ses règles »³⁶.

2.1.2. Une emprise désormais contestée par la reprise des opérations militaires des Forces armées maliennes (FAMA)

En 2018, les FAMA ont « commencé à regagner un peu de terrain » dans le centre du Mali. Toutefois, en dépit de ces avancées, « il est peu probable qu'elles parviennent à vaincre la Katiba Macina »³⁷.

Sous la pression des FAMA, les hommes de la Katiba Macina ont ainsi « **fait preuve d'une grande agilité, rejoignant la brousse, où ils peuvent mieux se cacher, et adoptant des tactiques de guérilla** comme des embuscades, des bombes en bordure de route et des mines »³⁸.

Les opérations militaires menées dans la région ont contribué au rétablissement de l'autorité de l'Etat dans les villes de garnison. En 2019, « **l'armée malienne contrôle les villes et leur voisinage immédiat** », tandis que les hommes de la Katiba Macina gardent « **la haute main sur les campagnes**, érigeant des postes de contrôle sur les routes en zone rurale et effectuant des patrouilles fluviales. De cette manière, ils ont mis **les villes de garnison en état de siège** »³⁹.

A la mi-2018, suite au déploiement des FAMA à Toguéré Coumbé, Dialloubé et Kouakourou (dans les cercles de Ténenkou, Mopti et Djenné), « la Katiba Macina a imposé **un blocus à ces localités**, interdisant tout mouvement d'entrée et de sortie. Ils ont accusé les villageois de collaborer avec l'armée. En raison du blocus, les villageois ne pouvaient pas accéder à leurs fermes ni aux marchés ruraux hebdomadaires. Les djihadistes ont également enlevé des habitants et confisqué des milliers de têtes de bétail appartenant à des notables du village ».⁴⁰

Selon ICG, « les attaques de la Katiba Macina et les opérations militaires menées contre elle ont attisé les clivages préexistants entre les communautés locales, ce qui a entraîné la prolifération des milices d'autodéfense et des affrontements intercommunautaires qui font désormais plus de victimes que les combats entre djihadistes et forces de sécurité »⁴¹.

³⁴ FIDH et AMDH, *op.cit.*

³⁵ Observatoire de la prospective humanitaire, *op.cit.*

³⁶ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

2.1.3. Enrôlements et soutiens populaires

La Katiba Macina bénéficie d'un « soutien ambivalent » parmi la population du centre du Mali.

D'après ICG, Amadou Koufa, fondateur et actuel leader de la Katiba Macina, a su « **donner aux griefs sociopolitique une résonance religieuse** qui semble avoir permis à son mouvement d'emporter le soutien de larges segments de la population ». Ainsi, bien qu'**Amadou Koufa** « se présente comme un djihadiste » et affirme « lutter pour l'établissement de la charia au Mali, le succès de sa mobilisation au niveau local provient surtout de sa capacité à exploiter le profond mécontentement socioéconomique et politique au centre du Mali, et à combler le vide laissé par un Etat largement absent »⁴².

Pour s'implanter et recruter dans la région, la Katiba Macina a su instrumentaliser « **les fractures sociales et les récriminations locales** », notamment :

- « le ressentiment généralisé à l'égard d'un Etat prédateur ».
- « le sentiment de persécution des éleveurs face à la gestion des ressources par le gouvernement ».
- « la raréfaction des terres pastorales liée à l'expansion agricole ».
- « les tensions sociales propres aux Peul du centre, notamment entre sous-groupes sédentaires et nomades, et entre Peul dits « autochtones » et ceux issus des zones exondées, qui se disputent l'accès aux pâturage »⁴³.

La Katiba Macina a recruté massivement parmi « **les étudiants des écoles coraniques**, qui sont souvent de jeunes adolescents attirés par une promesse de meilleur apprentissage de la religion, ou par la possibilité de gagner de l'argent facilement ». A cet égard, l'AMDH et la FIDH rappellent que **les écoles coraniques sont très nombreuses dans le centre du Mali**. La seule région de Mopti en compterait au moins **600**. Ces sources signalent en outre que la grande majorité des enfants peuls de la région vont à l'école coranique. Rares sont ceux à fréquenter l'école publique dont le fonctionnement est perçu comme « inadapté à la vie nomade »⁴⁴.

D'autre part, la Katiba Macina a su « probablement » enrôler « **des marginalisés ou des bandits chassés des centres urbains** »⁴⁵.

Bien que le groupe bénéficie d'un soutien populaire significatif et propice à des adhésions spontanées, « tous les membres de la Katiba Macina ne se sont pas enrôlés de plein gré. **Les dirigeants djihadistes forcent souvent les familles du delta intérieur à y inscrire leurs enfants sous peine de sanctions**. Les commandants de zones ou les sympathisants peuvent inciter leurs jeunes parents à rejoindre le mouvement, ce qu'ils ne font parfois qu'à contrecœur ».⁴⁶

La Katiba Macina se compose d'un « noyau de combattants » qui vivent dans la brousse et ont suivi une formation militaire. Appelés **yimbé laddé** (« **hommes de la brousse** » en fulfulde) par la population locale, ces combattants disposent de sympathisants dans les villages, qui les aident à obtenir un soutien matériel et logistique, ou des renseignements⁴⁷.

Parfois qualifiés de « **cellules dormantes** », ces **sympathisants** servent d'intermédiaires entre les **yimbé laddé** et d'autres acteurs (des résidents ou des travailleurs humanitaires voulant opérer dans des zones sous contrôle djihadiste) ». Si seuls les hommes peuvent

⁴² *Ibid.*

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ FIDH et AMDH, *op.cit.*

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

⁴⁷ *Ibid.*

être *yimbé laddé*, des femmes jouent un rôle majeur au sein des « cellules dormantes », en prenant part au recueil de renseignements, en facilitant les recrutements, ou en approvisionnant les combattants dans la brousse⁴⁸.

Les réseaux développés par la Katiba Macina lui permettent de « **contrôler des villages sans y avoir de présence physique**, afin de s'exposer le moins possible à la répression militaire ». La Katiba Macina a ainsi mis en place « **un système sophistiqué de collecte d'informations**, composé de sympathisants dans les cellules dormantes ». Pour assurer la pérennité de ces réseaux, elle « **récompense les villageois qui se plient à ses règles** » et « **sanctionne les dissidents** »⁴⁹.

2.1.4. Structure, organisation et allégeance

La Katiba Macina « fonctionne de **manière décentralisée** mais dispose d'une **chaîne de commandement bien organisée** ». ⁵⁰

En sus de « son noyau dans le delta intérieur », la Katiba Macina comprend de nombreuses **unités**. Appelées **markaz**, (terme arabe signifiant « centre »), ces unités sont disséminées dans le centre du Mali. Chaque *markaz* est dirigée par un chef (*amirou markaz*) assisté d'un commandant militaire, d'une choura (conseil consultatif) et d'un qadi (juge musulman). En principe, chaque *amirou markaz* siège au sein du **Majlis al-choura**, qui constitue le principal conseil consultatif du mouvement. Dirigé par Amadou Koufa, ce conseil est composé d'autres prédicateurs islamiques qui discutent « des décisions importantes, y compris la libération ou l'exécution des otages et des prisonniers ». ⁵¹

Selon ICG, « **chaque markaz exerce son autorité sur sa zone**, souvent en collaboration avec les notables locaux, mais la direction de la Katiba Macina semble prévaloir sur l'ensemble ». Ainsi, d'après des transfuges et d'anciens otages, « chaque amirou markaz rend compte des décisions prises au niveau local au commandement central ».

Le « degré d'autonomie » dont dispose chaque *markaz* n'est pas précisément connu, mais celles « situées hors du delta intérieur » semblent bénéficier « de plus d'autonomie » que les autres. De plus, « un certain nombre de groupes affiliés ayant des liens plus ou moins forts avec le noyau de la Katiba opèrent également autour du delta, notamment dans le Haïre (cercle de Douentza), le Séno (cercles de Koro Bankass et Bandiagara), Kareri, Méma et Farimaké ». ⁵²

Selon la FIDH et l'AMDH, **les yimbé laddé « sont organisés en petits groupes de 30, 40 ou 50 hommes, qui semblent relativement autonomes, et dont il est difficile de clarifier la hiérarchie**. Ces groupes comptent des combattants, destinés à manier les armes, et des éclaireurs, dont la mission est de préparer les missions en amont ». ⁵³

Ils sont basés **dans des camps mobiles et situés dans des forêts**. Ces camps « abritent des hommes, qui effectuent la plupart des tâches domestiques (lessive, corvée d'eau, etc.). Un petit nombre de femmes, mariées à des engagés, se trouvent également dans les camps. Elles sont utilisées en tant que cuisinières ou lavandières ». ⁵⁴.

Afin de financer leurs opérations et la vie des camps, les *yimbé laddé* « pratiquent la **zakat** auprès des éleveurs. La zakat est une taxe islamique estimée au quarantième des

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*

⁵³ FIDH et AMDH, *op.cit.*

⁵⁴ *Ibid.*

troupeaux. Comparée aux vols subis avant l'arrivée des djihadistes, et au racket perpétré par des agents de l'État, elle est considérée comme un moindre mal par nombre d'éleveurs »⁵⁵.

Si Amadou Koufa et les principales figures de la Katiba Macina sont tous originaires du centre du Mali, **leur groupe a prêté allégeance à des organisations djihadistes étrangères à cette région.**

Ainsi, selon ICG, la Katiba Macina est officiellement sous la tutelle d'**Iyad ag Ghaly**, un illustre chef de guerre touareg originaire de la région de Kidal, et est considérée comme faisant partie d'Ansar Eddine, dont Iyad Ag Ghaly est le leader.⁵⁶

Une autre source affirme que la Katiba Macina est **une « émanation » d'Ansar Eddine**, dont elle se serait séparée début 2017 « sur fond de tensions raciales et de divergences d'agenda ». Mais en dépit de cette séparation, elle bénéficierait toujours « d'un appui important logistique et de formation de la part d'Ansar Eddine »⁵⁷.

En mars 2017, Amadou Koufa est apparu dans une vidéo aux côtés d'Iyad ag Ghaly et de trois autres chefs djihadistes pour annoncer **la fusion de leurs groupes** (Ansar Eddine, la branche sahélienne d'AQMI, et Al-Mourabitoune) au sein d'une coalition nommée **Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM)**. Dans cette vidéo, Iyad ag Ghaly, qui a pris la tête de la coalition, a annoncé son allégeance au chef d'AQMI (l'Algérien Abdelmalik Droukdel) et au leader d'**Al-Qaïda** (l'Égyptien Ayman al-Zawahiri)⁵⁸.

2.1.5. Un groupe parfois présenté comme le protecteur des communautés peules

La Katiba Macina fonde aujourd'hui « son recrutement sur le ressenti de la communauté peule vis-à-vis des exactions étatiques mais aussi Touaregs et arabes ». Cette communauté a été « confrontée aux conflits interethniques, à l'injustice et à l'absence étatique », à des « inégalités sociales, et une importante corruption » ayant fortement nourri son ressentiment. La Katiba Macina a su exploiter cela en se posant en « garant de la sécurité et de la justice », en menant « **des expéditions punitives pour régler les conflits [ou] pour récupérer le bétail et autres marchandises volées** et le rendre à leur propriétaire »⁵⁹.

A partir de 2015, le groupe s'est implanté dans la région « **en se présentant comme protecteur des éleveurs peuls**. Puis, en 2018, des communautés dogons ont vu leur accès aux champs et marchés restreint par des Peuls armés, djihadistes réels ou présumés. Dans ce contexte, des milices peules ont attaqué des villages dogons, et inversement »⁶⁰.

A présent composée très majoritairement de Peul, la Katiba Macina était, à l'origine, constituée essentiellement de combattants étrangers⁶¹.

Selon le témoignage (recueilli en 2018) d'un jeune berger peul ayant rejoint un *markaz*, **toutes les ethnies sont représentées** parmi les combattants de la Katiba Macina. La plupart sont des Maliens, mais des Burkinabés et des Nigériens sont aussi présents. En dépit de cette diversité, **la langue parlée au sein des markaz est le fulfulde**, et les éleveurs peuls constituent la majorité des combattants, « notamment les Diallobe et les Badiyankobe, respectivement bergers d'ovins et de caprins. Principales victimes des

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

⁵⁷ Observatoire de la prospective humanitaire, *op.cit.*

⁵⁸ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

⁵⁹ Observatoire de la prospective humanitaire, *op.cit.*

⁶⁰ Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), *op.cit.*

⁶¹ Observatoire de la prospective humanitaire, *op.cit.*

rackets de l'État et/ou des *jowro*⁶², ils sont particulièrement **séduits par le discours « égalitariste » de Koufa**. Certains, qui pratiquaient la transhumance, ont été réduits au chômage avec la multiplication des déplacements en véhicules motorisés »⁶³.

De plus, « les violences perpétrées par les dozos [chasseurs traditionnels] contre des bergers » ont incité nombre d'entre eux à rejoindre la Katiba Macina et ont probablement eu « un impact sur la stratégie d'Amadou Koufa. S'il n'avait jamais déclaré parler au nom des Peuls au cours de ses nombreuses interventions passées, il semble avoir récemment infléchi son discours ». Dans un enregistrement diffusé en avril 2018, et considéré comme authentique, il a déclaré que « si les Peuls sont attaqués, il sera contraint de les défendre. Dans le Sanari (zone de Djenné), il semble que ses hommes aient prêté main forte aux Peuls qui affrontent depuis plusieurs mois des chasseurs »⁶⁴.

Ainsi, si par le passé, « le mouvement a mis l'accent sur son caractère pluriethnique et s'est concentré sur la lutte contre ce qu'il appelait les ennemis de la Charia », Amadou Koufa « **a récemment changé de discours pour revendiquer une identité peul et a appelé tous les Peul à rejoindre le jihad** »⁶⁵.

Dans une vidéo publiée le 8 novembre 2018, Amadou Koufa apparaît aux côtés d'Iyad Ag Ghaly et de Djamel Okacha (alias Yahya Abou al-Hammam)⁶⁶. Dans cette vidéo, il appelle au djihad de Dakar à Lagos. Enjoignant les Peuls à rejoindre le djihad dans divers pays africains (Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Bénin, Nigeria et Cameroun), **il accuse « les mécréants » de « massacrer et exterminer [les Peuls] parce qu'ils ont élevé le drapeau de l'islam »,** en particulier la France, accusée d'avoir envoyé ses « chiens dans le Macina et ailleurs [pour] tuer, piller et causer des ravages ».⁶⁷

Selon Adam Thiam, auteur d'un rapport pour l'Institut du Macina et le Centre pour le dialogue humanitaire, « **le Macina constitue le bastion d'Amadou Koufa**. Quasiment tous les villages peulhs du Macina auraient des ressortissants auprès de lui ».⁶⁸

Lors de ses années « de formation islamique, dans le cercle de Bankass, puis dans le Delta intérieur, Amadou Koufa a fréquenté des érudits réputés, qui ont loué son intelligence et sa connaissance du Coran. Beau parleur et prêcheur dynamique, il a par la suite sillonné la région de Mopti, s'est arrêté dans un grand nombre de ses villages, y a passé des jours et des nuits à discuter avec des disciples, ce qui lui a permis de parfaire sa connaissance de la zone et de ses habitants, et de se constituer un groupe de fidèles ».

Ainsi, Amadou Koufa a « très vite acquis une certaine notoriété chez les jeunes Peuls. Dans les années 1990-2000, les enregistrements de ses prêches s'arrachent ». Dans ses prêches déclamés en fulfuldé à la radio, il dénonce un système fondé sur « l'hypocrisie des aristocrates et des familles maraboutiques », déplore « l'absence de mobilité sociale et la mendicité des talibés qui servent à enrichir les marabouts », indexe « les voleurs ou les femmes légèrement vêtues », et « célèbre les bergers ».⁶⁹

⁶² NDLR : Gestionnaires coutumiers des pâturages, les *jowro* sont des Peuls issus de groupes statutaires. Ils perçoivent une taxe prélevée sur les troupeaux étrangers à leurs groupes de transhumance et désirent pâturer dans les territoires qu'ils contrôlent.

⁶³ FIDH et AMDH, *op.cit.*

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

⁶⁶ NDLR : ce djihadiste algérien était considéré comme le numéro deux du GSIM jusqu'à sa mort, survenue en février 2019, lors d'une opération militaire de la force Barkhane.

⁶⁷ Jeune Afrique, « Mali : Amadou Koufa, le visage peul d'Al-Qaïda », 20/11/2018.

⁶⁸ FIDH et AMDH, *op.cit.*

⁶⁹ *Ibid.*

Dans un entretien accordé en mars 2019, au lendemain du massacre d'Ogossagou⁷⁰, André Bourgeot⁷¹ estime que **les Peuls sont victimes de préjugés hérités de l'histoire récente du Mali** : « Le MUJAO⁷² était constitué majoritairement de Peuls. C'est resté dans la mémoire collective et cela déclenche une hostilité particulière [...] Aujourd'hui, il faut ajouter à cela les propos du prédicateur peul Amadou Koufa. L'amalgame se fait entre lui et le MUJAO. **On parle des Peuls comme s'ils étaient tous jihadistes**. Ce qui conduit à des exactions sur cette ethnie, de la part même de certains militaires maliens [...] Si on additionne tout cela, l'absence de l'Etat, le banditisme et le jihadisme assimilé aux Peuls, on a une série d'amalgames qui fait croire à une origine ethnique au problème alors que cela ne l'est pas du tout »⁷³.

2.2. Les Forces armées maliennes (FAMA)

2.2.1. Des attaques récurrentes ayant conduit les FAMA à « provisoirement déserté » la région

Depuis 2015, les FAMA sont, à l'instar des casques bleus de la MINUSMA, régulièrement la cible d'attaques imputées (ou revendiquées) à des groupes djihadistes (mines artisanales posées sur les routes, attaques de convois, etc.).⁷⁴

Ces attaques asymétriques ont coûté la vie à de nombreux militaires maliens⁷⁵. Du fait de ce « harcèlement », les FAMA ont « provisoirement déserté la zone » en 2015, laissant les populations « à la merci des groupes armés »⁷⁶.

A partir de 2018, les FAMA ont commencé à réinvestir le centre du pays. Depuis lors, elles subissent encore régulièrement des attaques meurtrières.

Le 30 septembre 2019, une double attaque a été commise contre des FAMA à Boulkessi et à Mondoro. Dans un communiqué diffusé une semaine après les faits, le GSIM fait état de plus de 80 militaires maliens tués, alors que le bilan officiel des autorités évoque 40 morts. Le GSIM aurait en outre capturé plusieurs soldats et « saisi un important lot de matériel, dont une quinzaine de mitrailleuses, 76 fusils Kalachnikov, deux mortiers ainsi que de nombreuses munition »⁷⁷.

2.2.2. L'amorce d'un retour progressif des FAMA depuis 2018

Depuis janvier 2018, les FAMA semblent réinvestir le centre du pays. Les militaires « ont notamment occupé des camps abandonnés lors de l'offensive djihadiste », et « mené plusieurs opérations de lutte antiterroriste »⁷⁸.

Depuis 2018, « **une dizaine de camps militaires ont été érigés dans la région** » avec l'aide de la MINUSMA, tandis que « **des troupes régulières et des forces spéciales**

⁷⁰ NDLR : fin mars 2019, l'attaque de ce village peul situé près de Bankass par des milices de présumés chasseurs dogons s'est soldée par la mort d'environ 160 villageois.

⁷¹ NDLR : directeur de recherche émérite au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), André Bourgeot a mené de nombreuses recherches en Afrique saharo-sahélienne depuis le début des années 1970, notamment en Algérie puis au Niger, au Mali et à un degré moindre au Tchad (expertise en anthropologie du développement). Dans le cadre d'une approche comparative, il s'est notamment consacré aux sociétés nomades touarègues (Algérie, Niger et Mali) arabes et touboues (Tchad).

⁷² NDLR : apparu dans le nord du Mali en 2011, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) est un groupe armé djihadiste né d'une scission d'AQMI. La plupart des membres du MUJAO ont rejoint al-Mourabitoune dès 2013, tandis que d'autres membres se sont retrouvés dans diverses milices ethniques.

⁷³ France 24, « Massacre de Peuls au Mali : les exactions n'ont "pas une origine ethnique" », 26/03/2019.

⁷⁴ FIDH et AMDH, *op.cit.*

⁷⁵ Jeune Afrique, 02/07/2019, art.cit.

⁷⁶ FIDH et AMDH, *op.cit.*

⁷⁷ RFI, « Mali : le groupe jihadiste GSIM revendique les attaques de Boulkessi et Mondoro », 08/10/2019.

⁷⁸ FIDH et AMDH, *op.cit.*

effectuent des missions de plusieurs jours, sous commandement FAMA ou G5-Sahel »⁷⁹.

La mise en œuvre du **Plan de sécurisation intégrée des régions du centre (PSIRC)** en 2018 s'est accompagnée du « **renforcement du dispositif sécuritaire dans les régions de Mopti et Ségou** et des mesures en matière de gouvernance et de développement économique et social »⁸⁰.

Le PSIRC « prévoit quatre étapes : reconquérir les territoires dont la Katiba Macina s'est emparée; y réinstaller les responsables publics; permettre le développement économique; communiquer pour expliquer la stratégie aux habitants des zones touchées ». Dans les faits, « les efforts ont surtout porté sur la campagne militaire ». Depuis le lancement du PSIRC, « le gouvernement a considérablement accru sa présence militaire dans le centre, créant de nombreux postes dans les principales villes et villages (créant de fait des « **villes de garnison** ») des régions de Mopti et Ségou. **Ces opérations ont connu quelques succès au niveau local**. Par exemple, dans certaines villes de garnison, **les écoles ont rouvert leurs portes, l'administration de l'Etat revient progressivement et les activités économiques, y compris celles interdites par les jihadistes, reprennent lentement** »⁸¹.

Les opérations militaires menées dans la région depuis 2018 ont en outre contraint les hommes de la Katiba Macina à faire « preuve d'une grande agilité, rejoignant la brousse pour mieux se cacher, et adoptant des tactiques de guérilla comme des embuscades, des bombes en bordure de route et des mines »⁸².

Accompagné de mesures parfois impopulaires (comme l'interdiction de se déplacer en deux roues dans les régions de Mopti et Ségou, qui a « de lourdes conséquences sur le fonctionnement des foires et l'économie locale »), ce redéploiement a aussi permis « **le retour timide de l'administration dans certaines zones rurales** »⁸³. Mais il n'a pas empêché la survenue de plusieurs massacres de villageois dans la région lors du premier semestre 2019.

Ce constat a conduit le premier ministre malien à annoncer, lors d'un déplacement à Mopti en juillet 2019, « **l'arrivée prochaine d'un renfort de 3 600 militaires** dans le centre du pays »⁸⁴.

2.2.3. Des FAMA souvent perçues comme défaillantes

Les défaillances des FAMA, jugées incapables de protéger efficacement les populations civiles, sont régulièrement dénoncées par les habitants de la région.

Ainsi, dans plusieurs villages frappés par des massacres en 2019 (Koulogon, Gangafani, Yoro ou Sobane Da), les survivants ont déploré que l'armée, « censée repousser les assaillants, n'arrive qu'après le départ de ces derniers »⁸⁵.

La récurrence de ce constat a incité le gouvernement à sanctionner plusieurs responsables civils et militaires au lendemain du massacre d'Ogossagou commis en mars 2019⁸⁶.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ Jeune Afrique, 02/07/2019, art.cit.

⁸¹ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

⁸² *Ibid.*

⁸³ FIDH et AMDH, *op.cit.*

⁸⁴ Le Monde, « Mali : au pays dogon, la colère monte face à l'impuissance des autorités et de l'ONU », 23/08/2019.

⁸⁵ Jeune Afrique, 02/07/2019, art.cit.

⁸⁶ *Ibid.*

Selon une source du renseignement malien citée en juillet 2019 : « Les soldats des opérations sur le terrain réagissent indépendamment des ordres venus de la hiérarchie. Ils essaient de se protéger eux-mêmes avant de secourir les villages attaqués, parce qu'en général, quand les terroristes attaquent un lieu, ils minent d'abord les routes qui y mènent et postent des hommes pour tendre des embuscades aux renforts au cas où »⁸⁷.

2.2.4. Des FAMA accusées de proximité avec des milices communautaires

D'aucuns expliquent l'incapacité des FAMA à empêcher les massacres par la proximité entre certains soldats maliens et des milices présentes dans le centre du Mali.

Ainsi, selon Jean-Hervé Jezequel (ICG), les FAMA « ne veulent pas se retrouver dans une position de combat avec certains groupes armés avec qui ils ont pu collaborer dans le passé contre les djihadistes [...] En 2016, au moment où **les dozos** [les chasseurs traditionnels dogons] s'organisent pour assurer des missions de défense de leurs communautés [face aux attaques des djihadistes], **une partie des autorités politiques et militaires de la zone tolèrent, voire encouragent leur développement**, espérant qu'il contribuera à freiner l'avancée des groupes djihadistes dans des zones rurales du centre du Mali où l'État se sait fragilisé ». Pour cet observateur, « **les autorités politiques et militaires ont ensuite été débordées par l'activité de ces groupes**, qui ont rapidement profité de leur position de force pour régler des comptes et asseoir leur influence dans les affaires locales ».⁸⁸

Pour sa part, le chercheur Yvan Guichaoua évoque **l'existence de patrouilles communes entre FAMA et certaines milices** et juge « scandaleuse » l'ambiguïté qui entoure les relations entre l'armée malienne et les milices à l'origine du massacre d'Ogossagou ayant coûté la vie à près de 135 villageois peuls en mars 2019⁸⁹.

Divers témoignages évoquent un « **soutien logistique et financier** » fourni à des dozos par le gouvernement malien, ou tout du moins par « certains de ses membres ». Ces accointances poussent certains habitants à comparer les dozos à **des « supplétifs » des FAMA**. D'autre part, certains observateurs remarquent que les dozos ont débuté « leurs grandes opérations » dans le centre du pays à l'issue d'une rencontre, organisée en février 2018 entre le président du Mali et une délégation de dozos conduite par Diawoye Traoré, secrétaire général de l'Association nationale des chasseurs agréés du Mali (ANACMA)⁹⁰.

Selon la FIDH et l'AMDH, les dozos « bénéficient probablement d'une certaine liberté de déplacement, voire d'une complicité de la part de l'armée malienne ». Un magistrat de la région de Mopti confirme la présence de dozos aux côtés des FAMA lors d'opérations militaires : « **Les dozos font ce qu'ils veulent. Quand ils patrouillent, il y a parfois des soldats avec eux**. Un jour, j'ai appelé un dozo sur son téléphone, et je suis tombé sur un militaire ». **Des villageois disent avoir vu des FAMA converser avec des dozos avant de mener des arrestations dans des quartiers peuls**. Ainsi, « cette complicité évidente a contribué à tendre les relations entre les habitants de la zone »⁹¹.

Marcelin Guenguéré, porte-parole de Dan Na Amassagou, confirme la tenue d'opérations conjointes réunissant des FAMA et des éléments de Dan Na Amassagou. Selon lui, ces derniers ont « parfois prêté main-forte » aux FAMA, « notamment dans le cadre de l'opération antiterroriste Seno, à la fin de 2015 »⁹².

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ Libération, 24/03/2019, art.cit.

⁹⁰ FIDH et AMDH, *op.cit.*

⁹¹ *Ibid.*

⁹² Jeune Afrique, « Mali : accusé du pire, le chef de milice Youssouf Toloba ne désarme pas », 14/05/2019.

Interrogé sur le sujet en juillet 2019, le président malien, Ibrahim Boubacar Keïta, dément toute collaboration entre Dan Na Amassagou et les forces de sécurité malienne : « C'est une contre-vérité. L'Etat n'a pas eu besoin de milices pour sécuriser l'élection de 2018, comme certains le prétendent. Pour le reste, celle dont vous parlez [Dan Na Amassagou] est loin d'être la seule. Le centre du Mali est truffé de milices »⁹³.

2.3. Dan Na Ambassagou (« Les chasseurs se confient à Dieu »)

Les dozos sont des chasseurs traditionnels présents au Mali, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Guinée. Selon Kawélé Togola, professeur d'anthropologie à l'université de Bamako, « leur mission est généralement d'assurer la protection des personnes et des biens, de la faune et de la flore. Ils connaissent les vertus thérapeutiques des plantes et ils sont réputés pour avoir des connaissances mystiques »⁹⁴.

Dan Na Amassagou est présenté par la FIDH et l'AMDH comme « **une milice dogon** ayant vu le jour en décembre 2016, **constituée en réaction à l'insécurité** sévissant dans les cercles de Douentza, Bankass, Bandiagara et Koro. **Son objectif affiché est de protéger les Dogons contre les attaques des djihadistes**. Elle est constituée d'éléments revendiquant appartenir **à la confrérie des dozos** et dispose d'un **état-major** »⁹⁵.

Selon *Jeune Afrique*, Dan Na Amassagou a été créé en 2015 « dans une logique de suppléance de l'État, dont l'absence dans le centre du Mali a créé un vide sécuritaire depuis 2012. Au moment de sa création, en 2015, ce n'est qu'une association de dozos officiellement reconnue par le préfet de Bandiagara ». Par la suite, Dan Na Ambassagou est « vite devenu une milice au sens premier du terme, à savoir des individus qui s'organisent entre eux pour réagir contre des violences subies et régler des comptes, et qui n'utilisent plus les armes traditionnelles des dozos »⁹⁶.

Dan Na Amassagou a été fondé par **Youssef Toloba**. Originaire de la région de Mopti, ce dernier a appartenu dans les années 1990 aux milices Ganda Koy et Ganda Izo, en lutte contre les rébellions touarègues. Par la suite, « il s'est en quelques années imposé comme une figure incontournable du pays dogon, qui s'étend sur les cercles de Douentza, Bandiagara, Bankass et Koro. Il arbore fièrement sa tenue de chasseur traditionnel lors de ses apparitions publiques »⁹⁷.

A la fin de 2018, Toloba affirmait être **à la tête de 5 000 hommes**. Dan Na Amassagou possède ses propres agents de renseignement, une « administration », et dit travailler « en étroite collaboration avec les populations qui la prennent totalement en charge. Mais selon des sources sécuritaires, **c'est surtout par la force qu'elle s'assure des soutiens** : elle n'hésite pas à lancer des ultimatums aux civils, et plusieurs chefs de village ont été séquestrés »⁹⁸.

Dan Na Amassagou recrute surtout parmi les agriculteurs dogons. Ses membres se voient « comme les protecteurs des coutumes de leur peuple, remises en question par les djihadistes. La milice comporte une branche politique, dirigée par Mamadou Goudienkilé, et une aile armée, emmenée par Youssef Toloba ». Selon son porte-parole, Marcelin Guenguéré, « chaque chasseur possède une carte de combattant et une tenue. **Nous avons une brigade dans chaque village, et des camps d'entraînement** »⁹⁹.

⁹³ Jeune Afrique, « Mali – Ibrahim Boubacar Keïta : " Nous sommes en guerre " », 01/07/2019.

⁹⁴ Jeune Afrique, 14/05/2019, art.cit.

⁹⁵ FIDH et AMDH, *op.cit.*

⁹⁶ Jeune Afrique, 14/05/2019, art.cit.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ *Ibid.*

Selon un médiateur dogon de la région de Mopti, les combattants de Dan Na Amassagou sont « des jeunes dogons issus des villages de la zone et qui répondent à la hiérarchie des chasseurs », mais qui « échappent à l'autorité » de la principale association malienne de Dogons, Dina Dogon. **Une autre source locale évoque « des jeunes éléments incontrôlés » ayant vu dans la situation « une occasion de chasser les Peuls »**¹⁰⁰.

Peu active sur le terrain à ses débuts, **cette milice a « perpétré plusieurs massacres depuis le début de l'année 2018, notamment dans le cercle de Koro »**, où elle a mené, en prétendant riposter à des attaques djihadistes, « de nombreuses opérations contre des civils, principalement des campements peuls »¹⁰¹.

Le 7 juillet 2018, les forces de sécurité ont mené, à Kanou Kombolé, une opération pour tenter de désarmer les éléments de Dan Na Amassagou réunis en assemblée générale. Le lendemain de cette opération, **le mouvement a annoncé sa décision de « chasser tout représentant de l'État dans le Pays dogon » et d'empêcher la tenue de l'élection présidentielle**¹⁰².

Dan Na Amassagou est aussi **soupçonné d'être responsable du massacre de plusieurs villages peuls en 2019**.

Accusée notamment d'avoir commis le massacre d'Ogossagou en mars 2019, la milice a été officiellement dissoute par les autorités maliennes au lendemain de ce drame¹⁰³. Youssouf Toloba a réagi à l'annonce de cette « dissolution » en y opposant une fin de non-recevoir, et en déclarant dans un message diffusé sur les réseaux sociaux : « La faim est pire que les balles ! L'an dernier, nous n'avons pas cultivé à cause de l'insécurité. Celle d'avant non plus. Nous nous acheminons encore vers cette situation. Mais que fait l'État ? Tant que je suis en vie, le pays dogon ne sera pas réduit en esclavage ! »¹⁰⁴.

En juillet 2019, le premier ministre a donné ordre aux forces de sécurité de désarmer les groupes d'autodéfense présents dans la région, dont Dan Na Amassagou. Dan Na Amassagou a alors déclaré être prêt à désarmer ses membres, à condition que la zone soit préalablement sécurisée.¹⁰⁵

En septembre 2019, les populations de Koro ont manifesté « pour dénoncer les attaques barbares contre les populations civiles, **les bombardements des camps de Dan Na Amassagou**, et le désarmement « arbitraire » des chasseurs »¹⁰⁶.

Selon le média *Bamada.net*, « les populations de la partie exondée de la région de Mopti se mobilisent derrière Dan Na Amassagou dont les camps sont en train d'être bombardés. Les marches de soutiens à ces chasseurs se tiennent chaque semaine [depuis le début du mois de septembre 2019] ». Les manifestants estiment que « l'Etat n'est pas juste dans le désarmement », car selon eux, « seuls les chasseurs de Dan Na Amassagou sont désarmés [...] pendant que les autres forces sèment la terreur chez les populations civiles ».¹⁰⁷

Des associations communautaires dogons ont aussi manifesté le 13 septembre 2019 à Bamako pour soutenir Dan Na Amassagou. Les manifestants accusent l'armée d'avoir plusieurs fois bombardé des camps de Dan Na Amassagou. Ainsi, selon Adama Diongo, président du collectif des jeunes du pays dogon : « C'est notre armée qui vient bombarder

¹⁰⁰ FIDH et AMDH, *op.cit.*

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ Jeune Afrique, 01/07/2019, art.cit.

¹⁰⁴ Jeune Afrique, 14/05/2019, art.cit.

¹⁰⁵ Le Monde, 23/08/2019, art.cit.

¹⁰⁶ Bamada.net, « Bombardements des camps de Danna Ambassagou et désarmement « arbitraire » des chasseurs: Koro dit « non » ! », 17/09/2019.

¹⁰⁷ *Ibid.*

les camps de ces gens. C'est ce que nous ne comprenons pas : ou bien lorsqu'on est attaqué, l'Etat est présent pour nous sécuriser. Si l'Etat n'arrive pas à nous sécuriser, qu'il laisse au moins Da Na Ambassagou sécuriser les populations. **Et quand l'Etat aura les moyens nécessaires, Da Na Ambassagou disparaîtra** »¹⁰⁸.

2.4. Autres groupes armés présents dans la région

D'innombrables groupes armés opèrent actuellement dans le centre du Mali. Tous sont perçus par les populations, « à des degrés divers, comme des menaces »¹⁰⁹.

La FIDH et l'AMDH évoquent notamment « **l'existence de nombreuses milices locales communautaires** », **dogon, bambara ou peule**, qui « se présentent comme des groupes d'autodéfense de leur communauté attaquée ».¹¹⁰

Selon Jean-Hervé Jézéquel, « il y a **une énorme scissiparité** qui caractérise ces groupes armés, qui changent de camps, se scindent, se regroupent en fonction des rapports de force du moment et des intérêts de leurs leaders. Ces groupes ont souvent un ancrage local et communautaire très marqué, et ils défendent des intérêts locaux voire parfois "particularistes" ». Jean-Hervé Jézéquel évoque aussi la présence de « groupes criminels parfois transfrontaliers qui [...] ont leur propre forme d'autonomie car ils se sont développés pour protéger les trafics les plus lucratifs notamment le trafic de drogue »¹¹¹.

Lancée en décembre 2018, la Commission nationale du désarmement, démobilisation et réinsertion (CNDDR) a fait le mapping de la présence des groupes armés et dénombré dans la région de Mopti une myriade de groupes aux effectifs inconnus, parmi lesquels figurent notamment : « le **mouvement de défense du Séno**, la **milice de Sékou Bolly**, le **groupe dozos de Mama Dembéle** »¹¹².

D'après la FIDH et l'AMDH, « **des groupes armés peuls non identifiés se battent dans le Sanari, et notamment dans le cercle de Djenné. Ils affrontent des dozos, dont on ignore quasiment tout** : leur organisation, leur hiérarchie, leurs liens avec les chasseurs des autres régions, etc. ». Ces milices s'affrontent parfois dans le cadre de « batailles rangées », mais la grande majorité de leurs victimes sont des civils » assassinés en raison de leur appartenance communautaire, alors qu'ils vauquaient à leurs occupations quotidiennes¹¹³.

Certains de ces « groupes armés peuls non identifiés » sont possiblement liés à la Katiba Macina ou à **l'Alliance pour le salut du Sahel (ASS)**.¹¹⁴

L'ASS « a vu le jour début 2018, en réaction aux attaques contre les villages peuls des cercles de Koro et de Djenné. Ce groupe, qui semble être commandé depuis Bamako, affiche l'ambition de lutter contre les attaques commises contre les Peuls, notamment par les dozos. L'organisation et l'agenda de ce mouvement sont flous. Selon un membre influent de la communauté peule du Mali, l'ASS est essentiellement constituée de jeunes Peuls maliens, nigériens et burkinabés, et sa hiérarchie est composée de fonctionnaires et de militaires issus de la communauté peule, dont certains occupent des postes élevés au sein de l'administration malienne. Très active sur le terrain, cette milice a revendiqué un

¹⁰⁸ RFI, « Mali: manifestation de soutien de dogons à la milice Dan Nan Ambassagou », 13/09/2019.

¹⁰⁹ FIDH et AMDH, *op.cit.*

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ WATHI, « " Le centre du Mali a besoin d'un processus politique très ambitieux et d'un dialogue transversal et inclusif " - Entretien avec Jean-Hervé Jézéquel de l'International Crisis Group », 14/06/2019.

¹¹² Bamada.net, « Spécial 22 septembre 2019: DDR spécial dans la Région de Mopti : Le site d'accueil fin prêt », 20/09/2019.

¹¹³ FIDH et AMDH, *op.cit.*

¹¹⁴ *Ibid.*

certain nombre d'opérations depuis sa création, via Whatsapp essentiellement. Ils ont attaqué des villages et des individus isolés »¹¹⁵.

A l'instar de la Katiba Macina ou de la **Katiba Serma** (qui opère dans une région proche du Burkina Faso), de nombreuses *katiba* présentes dans le centre du Mali « reconnaissent plus ou moins formellement ou fortement **une affiliation** » avec **l'Etat islamique dans le grand Sahara (EIGS) ou le Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans (GSIM)**¹¹⁶.

Selon Jean-Hervé Jézéquel, « même s'ils retiennent le plus l'attention et notamment celle internationale, ces groupes djihadistes ne sont que l'arbre qui cache la forêt des groupes armés. Il existe des groupes politico-militaires notamment ceux qui se sont développés lors de la crise de 2012. Avant, ces groupes étaient relativement unifiés au sein d'une mouvance qui était celle du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA). Au fil des années, cette mouvance s'est considérablement effilochée, s'est repliée sur des bases communautaires et a éclaté en une série de groupes qui sont nés et qui se rangent soit du côté de l'État, soit contre l'État »¹¹⁷.

2.5. Les forces internationales

2.5.1. La force conjointe du G5 Sahel

Constituée d'unités de cinq pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), la force conjointe du G5 Sahel avait son quartier général à Sévaré, dans la région de Mopti, jusqu'en juin 2018¹¹⁸.

A cette date, le bâtiment a été détruit lors d'une attaque-suicide imputée à des djihadistes, contraignant le commandement du G5 Sahel à s'installer à Bamako¹¹⁹.

Selon la FIDH et l'AMDH, l'attentat commis à Sévaré contre le quartier général du G5 Sahel « démontre la progression constante de la zone d'action et de contrôle effectif du territoire » par la Katiba Macina dans le centre du Mali ». ¹²⁰

2.5.2. La MINUSMA

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) dispose d'un bureau régional dans la ville de Mopti et de deux bases dans la région de Mopti (l'une à Sévaré, l'autre à Douentza)¹²¹.

Tandis que **le G5 Sahel se concentre sur la lutte contre le terrorisme, la MINUSMA a pour mission principale la protection des civils et le rétablissement de la présence de l'Etat.**¹²²

Plusieurs observateurs déplorent les défaillances de la MINUSMA et estiment qu'elle échoue à remplir son mandat de protection des civils. Ainsi, lors de l'attaque contre le village d'Ogossagou en mars 2019, « le premier hélicoptère [onusien] est venu douze heures après l'attaque dans le village afin d'évacuer les nombreux blessés »¹²³.

¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹⁶ WATHI, *op.cit.*

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ FIDH et AMDH, *op.cit.*

¹²¹ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

¹²² *Ibid.*

¹²³ Jeune Afrique, 02/07/2019, art.cit.

Dans un document paru en mai 2019, ICG souligne que « face à la recrudescence de la violence intercommunautaire », la MINUSMA a récemment « intensifié ses opérations, notamment dans les cercles de Koro, Bankass et Bandiagara »¹²⁴.

En juin 2019, au lendemain du massacre du village de Sobame Da, les autorités maliennes ont sollicité davantage de soutien onusien dans le centre du pays. Ainsi, le ministre malien des Affaires étrangères a demandé « une présence accrue de la MINUSMA dans les régions du centre du Mali, aux côtés des forces de défense et de sécurité du Mali »¹²⁵.

Le 24 juin 2019, la MINUSMA a « renforcé sa présence dans le centre du Mali, en inaugurant un nouveau « secteur centre » dans le but de permettre une meilleure coordination avec les forces armées maliennes pour mieux protéger les civils et favoriser le retour de l'autorité de l'État dans la région »¹²⁶.

Au lendemain du massacre d'Ogossagou (mars 2019), l'opération ORYX a été lancée afin de « renforcer la visibilité et l'efficacité sur le terrain et de faire baisser voire cesser les violences » dans le centre du Mali. Cette opération implique la participation de « plus de 500 éléments de la MINUSMA déployés sur le terrain », appuyés « par des moyens aériens (hélicoptères) basés à Mopti avec des moyens de renseignement, dont des drones ». L'opération ORYX a été « conjointement lancée avec l'opération Kapidgou conduite par les FAMA à la frontière entre le Mali et le Burkina Faso dans le cercle de Koro. Sa zone d'opération s'étend de Bankass à Bandiagara avec un état-major basé à Mopti »¹²⁷.

2.5.3. L'opération française Barkhane

Depuis mai 2017, « l'opération Barkhane s'étend du centre du Mali jusqu'à la frontière avec le Burkina Faso. Si la force française Barkhane poursuit son effort dans le nord du Mali, la multiplication des attaques, dans la région du Gourma, à cheval entre le Mali, le Burkina et le Niger, l'a conduit à lancé plusieurs opérations d'envergure » au printemps 2017¹²⁸.

En sus des opérations militaires des FAMA, « l'opération française Barkhane a aussi mené des raids antiterroristes sporadiques à Mopti. Barkhane n'a pas de présence officielle au centre du Mali, car elle concentre ses ressources plus au nord, en particulier à la frontière du Mali avec le Burkina Faso et le Niger. Entre mars 2017 et février 2019, elle a néanmoins conduit au moins six opérations à Mopti, combinant souvent des frappes aériennes et des actions terrestres, parfois en collaboration avec l'armée malienne »¹²⁹.

Certaines de ces opérations ont visé des leaders de la Katiba Macina. En novembre 2018, l'armée française a annoncé avoir tué Amadou Koufa dans le cercle de Youwarou, mais cette affirmation a été démentie quatre mois plus tard, quand l'intéressé est apparu dans une vidéo¹³⁰.

¹²⁴ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

¹²⁵ Le Monde, « Le Mali demande une « présence accrue » de casques bleus dans le centre du pays », 13/06/2019.

¹²⁶ Jeune Afrique, 02/07/2019, *art.cit.*

¹²⁷ Bamada.net, « Opérations ORYX au centre du Mali: la MINUSMA a déployé plus de 500 hommes », 30/08/2019.

¹²⁸ RFI, « Mali : Chronologie », s.d.

¹²⁹ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

¹³⁰ *Ibid.*

3. Un conflit alimenté par l'interaction de facteurs divers

Le conflit dans le centre du Mali comporte des dimensions multiples et découle de l'interaction de divers facteurs, d'ordre économique, politique, ethnique, idéologique et environnemental¹³¹.

3.1. L'accès à des ressources naturelles en voie de raréfaction

Selon ICG, « l'insurrection djihadiste au centre du Mali alimente une violence intercommunautaire de plus en plus meurtrière qui trouve son origine dans le mélange historique de compétition et de collaboration entre groupes ethniques pour l'accès aux ressources naturelles »¹³².

Dans cette région, **Peuls, Bambaras, Dogons, Bozos et d'autres communautés (des Tamasheqs, des Songhaïs, des Maures et des Arabes** sont notamment présents) « partagent les mêmes terres et ressources halieutique » et se livrent à « des activités - **agriculture, pêche et élevage** – qui peuvent coexister mais aussi entrer en conflit, par exemple lorsque les agriculteurs cherchent à cultiver des terres auparavant utilisées comme pâturages pour le bétail »¹³³.

Chaque communauté est « dans l'imaginaire populaire » spécialisée dans une activité donnée : les Peuls sont des éleveurs, les Bambaras et les Dogons des agriculteurs, et les Bozos des pêcheurs. Pour autant, **cette répartition traditionnelle ne reflète pas totalement les réalités socioéconomiques** de la région où certaines communautés peules pratiquent l'agriculture, tandis que certaines communautés dogons, bambaras ou bozos possèdent aussi du bétail¹³⁴.

Ce « cloisonnement socio-économique » traditionnel conduit parfois à « des tueries à caractère ethnique (Peuls contre Bambaras dans le Delta intérieur, Peuls contre Dogons ou Tamasheqs dans le Seno et le Hayré) alors que l'origine du différend est d'ordre économique »¹³⁵.

Le centre du Mali est traditionnellement « **une zone fertile et donc convoitée**. Les conflits y sont anciens, et ont souvent pour origine le partage des terres et des ressources naturelles. Ils opposent différents groupes ethniques aux modes de vie complémentaires, mais parfois conflictuels : depuis des décennies, il arrive que l'on se batte pour une mare, pour un champ ou pour le droit de faire passer ses animaux ». Toutefois, ces dernières années, **la raréfaction des ressources suscite des affrontements croissants** entre communautés qui se disputent leur contrôle¹³⁶.

Ces tensions sont particulièrement marquées **dans le delta du Niger, qui « constitue un espace vital pour l'accès à l'eau, aux pâturages et l'ensemble des ressources nécessaires aux activités agro-pastorale du centre du Mali »**. Ces dernières années, « le fragile équilibre » qui existait entre communautés a été mis à mal « sous les effets conjugués de plusieurs phénomènes : réchauffement climatique, croissance démographique, développement d'une agriculture intensive au détriment de l'élevage semi-nomade, corruption des agents de l'État, décentralisation, etc. ».¹³⁷

¹³¹ Libération, 24/03/2019, art.cit.

¹³² International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ FIDH et AMDH, *op.cit.*

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ *Ibid.*

A partir de 2015, **l'assèchement croissant du fleuve Niger et l'extension des surfaces agricoles ont créé de nouvelles tensions entre éleveurs et agriculteurs**. Exploitant les injustices dont les Peuls s'estiment victimes dans la région, « la Katiba Macina a commencé à embrigader des éleveurs de cette communauté ». Ce fait entretient et alimente des amalgames consistant à assimiler l'ensemble de la communauté peul au djihadisme, avec pour fondement des références historiques anciennes (les Peuls ayant joué un grand rôle dans la pénétration de l'islam en Afrique de l'ouest, notamment à travers des djihads)¹³⁸ ou plus récentes (la création du MUJAO au début des années 2010, groupe armé se réclamant du djihadisme et constitué majoritairement de Peuls)¹³⁹.

Prétextant la lutte contre le terrorisme djihadiste, des groupes d'autodéfense bambara et dogon se sont ainsi constitués dans le centre du Mali pour « **expulser des Peuls des terres fertiles**. En retour, ces violences poussent des Peuls à rejoindre des groupes islamistes »¹⁴⁰.

3.2. Facteurs démographiques et environnementaux

Au cours des dernières décennies, les effets du changement climatique accentuent « la compétition autour des ressources naturelles », aggravent « une situation économique déjà précaire »¹⁴¹, et génèrent une « **forte insécurité alimentaire** »¹⁴².

Le réchauffement climatique affecte les pêcheurs, qui trouvent plus difficilement du poisson, les agriculteurs, qui pâtissent de la détérioration des terres, rendues moins fertiles par le déficit en eau, ainsi que les éleveurs, qui peinent à trouver les ressources nécessaires (nourriture, fourrage, ombre et eau) à leur bétail.¹⁴³

L'ampleur des changements environnementaux, alliée « à **l'augmentation des populations humaines et animales** », attise les tensions et conduit à une **hausse de la criminalité**. Ainsi, selon ICG, « les bandits errent chaque jour davantage dans les campagnes à cause de l'érosion des moyens de subsistance traditionnels. De plus en plus d'habitants du centre du Mali apprennent à manier les armes pour survivre »¹⁴⁴.

Dans un reportage publié dans le journal *Le Temps* en septembre 2019, le journaliste suisse Samuel Turpin évoque diverses conséquences des changements climatiques survenues dans la région au cours de ces quarante dernières années :

- **l'accroissement des événements climatiques extrêmes, telles que les sécheresses et les inondations** : « Les grandes chaleurs se prolongent et deviennent insupportables. **Le calendrier des saisons est décalé** et, quand il pleut, ce sont de fortes pluies qui ravinent tout. Les relevés indiquent une hausse de température de +3 °C et une baisse de pluviométrie de plus de 23% ces cinquante dernières années ».

- **la désertification** : « Porté par les vents secs et brûlants, le désert avance, envahit les villages, pousse les murs et entre dans les maisons. Il recouvre plus de 60% du territoire national ». La région de Mopti se situe à la charnière entre « les plaines agricoles du Sud et les plateaux désertiques du Nord, entre « les peuples nomades qui conduisent le bétail » et « les peuples sédentaires qui cultivent la terre ». **L'avancée du désert conduit un nombre croissant d'éleveurs à quitter les plateaux du Nord** « pour descendre vers les plaines avec le bétail amaigri à la recherche de nourriture, de fourrage, d'ombre et d'eau. Mais les terres en plaine ne sont plus aussi vastes et fertiles ».

¹³⁸ Jeune Afrique, 14/05/2019, art.cit.

¹³⁹ France 24, 26/03/2019, art.cit.

¹⁴⁰ Libération, 24/03/2019, art.cit.

¹⁴¹ Le Temps, « Le désert repousse les maisons et attise les tensions au Mali », 13/09/2019.

¹⁴² FIDH et AMDH, *op.cit.*

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

- la variabilité du climat et les changements climatiques, alliés à la hausse de la population humaine dans la région, aggravent les pressions anthropiques sur les terres, l'eau et les autres ressources naturelles. **Face à la déliquescence de leurs moyens de subsistance traditionnels, certains diversifient leurs activités et pratiquent tout à la fois l'élevage, l'agriculture et la pêche.** En de nombreux endroits, ces évolutions conduisent à « une véritable compétition autour des ressources naturelles, une spéculation même ». Cela est notamment le cas à Sofara (cercle de Djenné, région de Mopti), ville dont la population a doublé en moins de dix ans : « On coupe ce qu'il reste de forêt pour agrandir les parcelles de terre cultivable et utiliser le bois de chauffe. Il ne reste plus d'ombre, laissant peu de chances à la vie. La faune et la flore se résignent. Les sols se dérobent sous la pression de l'érosion et ne se régénèrent plus, dégradés par la surexploitation. **Les routes de transhumance se sont transformées en champs de culture.** Le bétail, lui, vient piétiner et brouter tout ce qui pousse. Chaque mètre carré doit être rentabilisé et les tensions entre communautés s'exacerbent ». ¹⁴⁵

3.3. Des tensions intercommunautaires de plus en plus marquées

Par le passé, « la plupart des conflits étaient réglés de manière pacifique, même si certains aboutissaient à des crimes de sang. De même, les différentes activités économiques et la gestion des terres étaient régulées par **un ensemble de normes et de traditions héritées du passé.** Dans le Delta intérieur [...], la paix ne fut longtemps préservée que grâce à de subtils compromis entre les trois systèmes de production (agriculture, pêche, élevage). ¹⁴⁶

A présent, « **de nombreux espaces jadis dévolus aux troupeaux sont occupés par des agriculteurs,** de plus en plus nombreux [...] Les violences observées ces derniers mois l'ont été dans les espaces auparavant réservés aux animaux durant l'hivernage, mais désormais exploités par les cultivateurs, dans le Gondo, le Nampalari et le Sanaari ». ¹⁴⁷

En **pays dogon,** « l'accroissement de la population a poussé les populations à coloniser de nouvelles contrées. Avec des densités parfois supérieures à 600 habitants par km², les Dogons, chassés par des épisodes de famine, ont été contraints, au milieu du XX^{ème} siècle, de quitter le plateau de Bandiagara et de s'installer dans les plaines sableuses situées en contrebas. Cette colonisation progressive du Gondo et du Mondoro a créé des tensions : ces terres étaient alors occupées une partie de l'année par des éleveurs peuls. Au fil du temps, des hameaux dogons se sont constitués à côté des hameaux peuls (en fonction, bien souvent, de la présence d'un puits). Puis le rapport de force a évolué. Fragilisés par les sécheresses et des dissensions au sein de leurs chefferies, les Peuls ont perdu le contrôle des plaines. **Les cultivateurs ont imposé leurs règles quant à l'entrée des troupeaux sur leurs champs ou l'utilisation des puits.** Des villages dogons ont été créés sur des espaces de pâturage, autour desquels gravitent désormais des campements peuls. **De nombreux éleveurs ont même été contraints de vendre leur cheptel aux Dogons, devenant de simples bergers ».**

Cette évolution explique pour partie les tensions actuelles. Ainsi, selon un représentant de la communauté dogon : « **Des pactes et des accords moraux ont été cassés. Beaucoup de villages se sont créés sur les espaces traditionnellement peuls. Les communautés peules ont profité de la présence des mouvements djihadistes pour retrouver leurs espaces perdus. Les agriculteurs se sont sentis trahis, et ont eux aussi fait appel à des hommes armés ».** D'autre part, selon un médiateur issu de la

¹⁴⁵ Le Temps, art.cit.

¹⁴⁶ FIDH et AMDH, *op.cit.*

¹⁴⁷ *Ibid.*

communauté peule, certains Dogons profiteraient également des tensions pour « chasser les Peuls et récupérer leurs terres »¹⁴⁸.

Ces dernières années, les attaques de la Katiba Macina contre l'Etat et « son implantation au sein de la communauté peule ont attisé les tensions [...] La réactivation des groupes d'autodéfenses bambaras et dogons sur la base des chasseurs traditionnels dozos plongent la région dans une spirale de violence »¹⁴⁹

D'autre part, les opérations militaires contre l'insurrection djihadiste, et l'insurrection elle-même, « approfondissent les clivages et aggravent le contexte d'insécurité généralisée. Bien que la Katiba Macina s'attaque principalement à l'armée et aux autres institutions de l'Etat, les insurgés ciblent aussi les civils qu'ils accusent de collaborer avec les forces de sécurité. **La prédominance des Peul parmi les djihadistes confère une dimension ethnique à l'insurrection et a incité les membres d'autres groupes ethniques, notamment les Bambara et les Dogon, à créer des milices d'autodéfense en l'absence des forces de sécurité régulières** ». ¹⁵⁰

D'après la journaliste Morgane Le Cam, bien que les conflits du centre du Mali soient présentés comme des conflits communautaires (les Peuls contre les Dogons ou les Bambaras), « il ne s'agit pas de conflits opposant des civils », mais « **d'attaques menées par des groupes armés constitués sur une base ethnique, à l'encontre de civils** ». Toutefois, « l'impunité et le manque de réaction du gouvernement a favorisé l'apparition de nouvelles attaques, et tout cet engrenage est en train de prendre **une tournure communautaire**. C'est le risque principal : qu'à terme, le centre du Mali plonge dans des conflits communautaires, dans une guerre civile, opposant cette fois directement les civils d'une ethnie à ceux d'une autre »¹⁵¹.

3.4. Des clivages intra ethniques également très prégnants

Les clivages intra ethniques participent aussi aux tensions prévalant actuellement dans la région.

Très hétérogène, la société peule se compose « de catégories de dominants et de dominés, elles-mêmes divisées en sous-catégories. Les castes nobles, ou libres, dominent statutairement les castes artisanes et les descendants d'esclaves. **Ces différences statutaires sont intégrées à un ensemble de règles et pratiques qui structurent l'économie politique de l'élevage et de l'agriculture dans le Delta du Niger. Ces règles sont aujourd'hui remises en cause par une partie des insurgés**, pour la plupart originaires des castes dites inférieures »¹⁵².

Selon ICG, « l'insurrection djihadiste découle de rivalités intra et interethniques. Les communautés sont elles-mêmes divisées en fonction : du statut social (nobles, serfs ou esclaves) ; du mode de vie sédentaire ou nomade ; de l'origine autochtone ou étrangère. Ces clivages engendrent des tensions en matière de représentation politique et d'accès aux ressources, ce qui entraîne régulièrement des violences intracommunautaires à plus ou moins grande échelle »¹⁵³.

L'interaction de plusieurs phénomènes (notamment les sécheresses des années 1970) a contraint de nombreux éleveurs, pour la plupart des Peuls semi-nomades, à « modifier leurs habitudes, voire à se séparer de leurs troupeaux. Dans le Delta intérieur, ils ont dû

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

¹⁵¹ Le Monde, « Le risque d'une balkanisation du territoire malien est réel », 11/06/2019.

¹⁵² FIDH et AMDH, *op.cit.*

¹⁵³ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

chercher de nouvelles terres de pâturage dans des régions moins arides, et ainsi bouleverser les équilibres locaux. Leur arrivée a provoqué des tensions, non seulement avec les agriculteurs, mais aussi avec les « maîtres » des pâtures du Delta. Ces derniers, des Peuls issus de groupes statutaires dominants, portent le titre de *jowro*. Cette **forte détérioration des relations entre *jowro* et éleveurs allochtones a provoqué des tensions**, que les groupes djihadistes ont exploitées en promettant la remise en cause de ce système. De fait, **de nombreux éleveurs, jeunes et issus de lignages subalternes, ont rejoint leurs rangs** »¹⁵⁴.

4. Exactions commises par les acteurs du conflit

Des « exactions graves » sont commises dans le centre du Mali « par toutes les parties » **à l'égard des populations civiles** : « assassinats, exécutions sommaires, arrestations arbitraires, enlèvements, violences sexuelles, tortures ». A ce jour, « les civils se trouvent pris en étau entre trois groupes armés qui représentent une menace parfois similaire pour leur sécurité : la Katiba Macina, les milices communautaires et les Forces armées maliennes (FAMA) »¹⁵⁵.

Selon la FIDH et l'AMDH, « les atrocités de masse sont désormais une réalité : des villages entiers sont ravagés par les milices armées ; leurs habitants sont tués pour leur seule appartenance communautaire ; des hommes sont arrêtés et exécutés, sur la base de dénonciations ou simplement parce qu'ils sont issus de la communauté peule. **A ces massacres plus ou moins médiatisés, et dont certains font l'objet d'enquêtes judiciaires, s'ajoutent une multitude de crimes la plupart du temps passés sous silence et ignorés par les autorités** »¹⁵⁶.

4.1. Massacres de villageois et violences intercommunautaires

Des massacres des villageois sont régulièrement perpétrés depuis le déclenchement de la crise dans le centre du Mali.

Depuis 2016, ACLED a recensé « plus de **2 700** personnes tuées dans la région dans des affrontements dits « communautaires », qui opposent en réalité des groupes armés, tantôt peuls, tantôt bambaras et dogons, aux villageois des différentes communautés »¹⁵⁷.

En 2018, selon l'ONU, « plus de **240 attaques** ont été commises contre des civils, des responsables gouvernementaux maliens et des membres de forces nationales et internationales, alors que ce chiffre était de 183 en 2016 ». Le nombre de personnes forcées à quitter leur foyer, est passé de 40 000 en mars 2018 à 123 000 en février 2019, et « les cas d'utilisation d'engins explosifs improvisés dans le centre du Mali ont plus que triplé, passant de 29 en 2017 à près de 100 en 2018 »¹⁵⁸.

Selon la FIDH et l'AMDH, « la période d'avril à juin a été la pire depuis le début de l'année 2018 ». Durant ce laps de temps, au moins 287 personnes « auraient été tuées dans les violences communautaires ». De janvier à août 2018, environ 500 personnes ont été tuées, tandis que **50 villages ont été « brûlés, détruits ou touchés »**. Les Peuls semblent « constituer la majorité des victimes civiles de ces violences tout comme celles des exactions des forces armées maliennes »¹⁵⁹.

¹⁵⁴ FIDH et AMDH, *op.cit.*

¹⁵⁵ FIDH et AMDH, *op.cit.*

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ Le Monde, 11/06/2019, art.cit.

¹⁵⁸ Nations Unies, 29/03/2019, *op.cit.*

¹⁵⁹ FIDH et AMDH, *op.cit.*

Dans un article paru en septembre 2019, le journaliste suisse Samuel Turpin souligne que depuis janvier 2018, la division des droits de l'homme et de la protection de la MINUSMA a documenté « **91 violations commises par des groupes d'autodéfense bambaras et dogons, contre des civils de la population peule**, dans les régions de Mopti et de Ségou, ayant fait au moins 488 morts et 110 blessés. **Les communautés peules ont de leur côté commis 67 violations des droits de l'homme contre la population civile** de la région de Mopti dans la même période, causant 63 morts et 19 blessés »¹⁶⁰.

En juin 2019, Jean-Hervé Jézéquel (ICG) remarque que dans le centre du pays, « les violences contre les civils sont beaucoup plus importantes qu'elles ne l'ont été dans le Nord pour deux raisons. La première est la concentration démographique dans le centre du Mali, zone beaucoup plus peuplée que le Nord. Deuxièmement, au Nord, l'essentiel des combats était entre groupes armés c'est-à-dire des combattants qui affrontent d'autres combattants. **Au centre, on a des formes de violence qui se développent contre les civils, lesquels sont une cible. C'est notamment les violences intercommunautaires qui sont le nouveau phénomène de ces deux dernières années avec une accélération ces derniers mois.** Le Nord n'a pas été complètement exempt de ce type d'événements mais ils y étaient très limités »¹⁶¹.

Dans un article paru en mai 2019, la journaliste Aïssatou Diallo signale que « **le cercle de Bankass constitue l'épicentre des violences** [...] Entre le 1er novembre 2018 et le 22 mars 2019, la MINUSMA a recensé [dans la région de Mopti] au moins 37 incidents ou attaques commis par des groupes d'autodéfense dogons ou peuls »¹⁶².

4.2. Exactions imputées aux forces de sécurité maliennes

Selon la FIDH et l'AMDH, « les forces de défense et de sécurité malienne seraient responsables d'environ 20 % des violations des droits humains au Mali depuis le début de 2018 »¹⁶³.

A partir de 2015, les opérations anti-terroristes menées par les forces de sécurité maliennes pour contrer la Katiba Macina ont donné lieu à « de nombreuses exactions contre les civils »¹⁶⁴.

Depuis 2018, « le retour de l'armée dans les régions de Ségou et Mopti et la multiplication des opérations anti-terroristes ont été marqués par de nombreux abus en matière de droits humains ». De janvier à novembre 2018, « les opérations anti-terroristes menées par les FAMA, y compris par des forces spéciales, auraient causé, **plus d'une centaine de victimes d'exécutions sommaires** au cours d'au moins une dizaine de massacres ».¹⁶⁵

Ainsi, « les FAMA ont multiplié les arrestations violentes, souvent **sur la base de l'appartenance ethnique ou après des dénonciations**. Ils sont régulièrement accusés de cibler principalement la communauté peule. Des témoins ont raconté comment, lorsqu'ils arrivent dans un village, ils entreprennent de **fouiller les quartiers peuls**, et pas les autres. Dans le Delta intérieur, des habitants affirment que les FAMA s'entretiennent avec la communauté bambara avant d'opérer des arrestations parmi la communauté peule. **De nombreux cas de détentions arbitraires et de torture** ont également été rapportés »¹⁶⁶.

¹⁶⁰ Le Temps, 13/09/2019, art.cit.

¹⁶¹ WATHI, *op.cit.*

¹⁶² Jeune Afrique, 14/05/2019, art.cit.

¹⁶³ FIDH et AMDH, *op.cit.*

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ *Ibid.*

¹⁶⁶ *Ibid.*

Lors de l'opération antiterroriste *Dambe*, lancée dans le centre du pays fin 2017, « des unités des FAMA ont exécuté sommairement au moins **67 personnes** au cours de six opérations ciblées menées entre février et juillet 2018 dans les communes ou villages de Sokolo, Dioura, Finadje, Dogo, Boulikessi et Nantaka. Cette caravane de la mort a laissé derrière elle au moins **six fosses communes** »¹⁶⁷.

Les opérations anti-terroristes « répondent à un mode opératoire similaire : arrestation de personnes civiles ciblées et suspectées d'appartenir à la Katiba Macina, exécutions sommaires de tous ou seulement d'une partie des personnes arrêtées, enfouissement des corps dans des fosses communes de fortunes aux endroits mêmes où stationnaient les unités militaires. Les personnes arrêtées lors de ces opérations et qui n'ont pas été exécutées ont presque toutes été torturées au cours du parcours du détenu terroriste : détention dans un poste militaire avancé, transferts à la base militaire la plus proche puis au centre opérationnel de commandement de l'opération *Dambe* à Ségou, avant d'être envoyé à Bamako à la Sécurité d'État ou au Camp 1 de la gendarmerie »¹⁶⁸.

4.3. Exactions imputées à la Katiba Macina

Diverses exactions sont aussi imputées aux hommes de la Katiba Macina. Selon l'AMDH et la FIDH, certaines des exactions attribuées à la Katiba Macina sont « probablement [...] le fait de groupes criminels ou répondent à des logiques de règlements de compte locaux »¹⁶⁹.

Des éléments de la Katiba Macina ont participé à **de violents combats** contre des milices armées, généralement composées de dozos, dans le Delta intérieur.

Ils ont en outre multiplié **les enlèvements** : « De nombreuses personnes ont été enlevées ces trois dernières années. Il s'agit le plus souvent de personnes suspectées d'avoir donné des informations aux militaires. Des élus ou des représentants de l'État sont également régulièrement kidnappés. Lorsqu'ils enlèvent une personne, ils la gardent quelques jours, voire 2 à 3 semaines dans un de leurs campements pour l'interroger, puis le plus souvent ils la relâchent », parfois après avoir touché une rançon¹⁷⁰.

Ils attaquent régulièrement **les forces armées maliennes ou onusiennes**. Les militaires en permission sont également ciblés.¹⁷¹

Ils ont commis **un grand nombre d'assassinats ciblés**, principalement contre des élus locaux, des chefs de villages, des imams, des représentants de l'État ou des collaborateurs suspectés d'avoir donné des informations aux autorités maliennes. Les victimes sont le plus souvent égorgées ou exécutées par balles. Ils avertissent par téléphone les familles des personnes assassinées et n'enterrent pas les corps, qu'ils déposent à proximité du village du défunt¹⁷².

Pour punir d'éventuelles résistances, ils mettent parfois en place des « **blocus** » contre des villages qui se retrouvent « coupés du monde durant une période plus ou moins longue. Ce fut le cas notamment, fin 2017 début 2018, du village de Kouakourou, situé dans le cercle de Djenné, et encerclé par les eaux du Niger durant une partie de l'année. Pressés par les djihadistes qui contrôlaient la zone, les villageois ont refusé de suivre leurs directives. S'en est suivie l'interdiction, pour l'ensemble des habitants, de sortir du village, de se rendre en brousse et d'aller cultiver les champs. **Ce blocus a duré plusieurs**

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ *Ibid.*

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ *Ibid.*

¹⁷² *Ibid.*

semaines et a notamment provoqué une pénurie de vivres. D'autres villages de la zone de Koro ont vécu la même situation en 2018 »¹⁷³.

Dans un rapport paru en novembre 2018, l'AMDH et la FIDH indiquent n'avoir documenté « **aucun cas de massacres de masse de civils perpétrés par les djihadistes** et personne n'a été en mesure d'indiquer des cas d'exécutions sommaires de plus de deux personnes attribuées aux djihadistes. L'absence d'exécution collective ne minimise en rien l'importance, la récurrence et l'ampleur des campagnes d'assassinats ciblés attribuables aux groupes de la Katiba Macina au moins depuis 2015 et qui peuvent s'évaluer à plusieurs dizaines de personnes »¹⁷⁴.

Cependant, d'aucuns soupçonnent des éléments de la Katiba Macina d'être responsables du massacre (une trentaine de morts) commis en juin 2019 à **Sobane Da**, village situé en pays dogon¹⁷⁵. Dans un rapport paru en août 2019, des enquêteurs onusiens indiquent que des témoins ayant survécu à cette attaque ont pu « identifier les auteurs comme étant des jeunes peuls d'un village avoisinant appartenant à un groupe d'auto-défense » sans toutefois établir une « affiliation des assaillants de Sobane Da à un quelconque groupe armé extrémiste »¹⁷⁶.

4.4. Violences sexuelles

Selon l'AMDH et la FIDH, « les violences sexuelles constituent un phénomène probablement sous-estimé. Ostracisées par la société, y compris jusque dans leur foyer, les victimes préfèrent souvent taire les violences subies plutôt que d'aller porter plainte devant la justice. Malgré ce primat du silence, plusieurs cas de violences sexuelles, notamment de viols et de nudité forcée », ont été documentés¹⁷⁷.

Les violences documentées par la FIDH et l'AMDH ont été « perpétrées contres des femmes, ce qui n'exclut pas la possibilité que des violences sexuelles aient été ou soient commises contre des filles, des hommes et des garçons. Dans un contexte de violences armées et d'absence de l'État, les violences sexuelles augmentent. Ce phénomène est certainement d'ampleur, et l'ensemble des groupes armés sont probablement impliqués dans la perpétration de tels crimes »¹⁷⁸.

Interrogé par la FIDH et l'AMDH, un ex-combattant de la Katiba Macina admet que « de nombreux viols ont été commis, parfois collectivement, autour du markaz ou lors de patrouilles. Régulièrement, des filles ou des femmes venaient se plaindre au markaz. Quand un violeur était identifié, il était puni par le chef, mais la plupart du temps, le coupable n'était pas identifié. Les femmes qui s'éloignent du village pour aller chercher du bois sont particulièrement vulnérables »¹⁷⁹.

4.5. Chronologie des principales exactions commises en 2019¹⁸⁰

1^{er} janvier 2019 : 37 civils ont été tués par des individus armés dans le village peul de Koulogon, dans la commune de Koulogon Habé (cercle de Bankass, région de Mopti). Selon un communiqué du gouvernement malien, l'assaut a été mené par « des hommes armés habillés en tenue de chasseurs traditionnels dozos »¹⁸¹.

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ RFI, « Mali: qui est derrière l'attaque de Sobane ? », 12/06/2019.

¹⁷⁶ RFI, « Mali: la Minusma a rendu son rapport sur le massacre de Sobane Da », 09/08/2019.

¹⁷⁷ FIDH et AMDH, *op.cit.*

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ NDLR : cette chronologie est fournie à titre purement indicatif et ne constitue pas une liste exhaustive des exactions commises dans la région depuis le début de l'année 2019.

¹⁸¹ France 24, « Près de 40 morts dans l'attaque d'un village peul dans le centre du Mali », 01/01/2019.

7 janvier 2019 : « le Conseil d'Administration Scolaire (CAP) et les syndicats de l'éducation nationale de la Région de Koulikoro, ont été saisis ouvertement par un groupe d'hommes armés non identifiés de la fermeture des écoles des villages de Koblen, Malo et Siguima (dans la Commune rurale de Niamana, arrondissement de Mourdiah). Après la fermeture des écoles dans les communes de Sébété et Toubacoro, dans le Cercle de Banamba, en novembre 2018, c'est au tour de certaines écoles de la Commune rurale de Niamana (cercle de Nara, région de Koulikoro), de recevoir l'ordre de fermer [...] par des groupes armés non identifiés. Selon des sources locales, plusieurs hommes à moto, enturbannés et armés, sont arrivés dans les localités, se présentant comme des adeptes d'Amadou Kouffa et demandent à la population de suivre leurs instructions et exigent l'instauration d'un enseignement exclusivement religieux. Les enseignants ont déjà commencé à quitter ces villages par peur de représailles et commencent à rallier Bamako ou d'autres localités »¹⁸².

14 janvier 2019 : suite à l'assassinat de 37 civils peuls dans le village de Koulogon par des hommes armés, la MINUSMA envoie des casques bleus pour protéger les populations¹⁸³.

26 janvier 2019 : manifestation des associations représentant la communauté peule contre les violences communautaires dans le centre du pays¹⁸⁴.

13 février 2019 : plusieurs avions de la force française Barkhane ont pris part à une opération près de Dialloubé, village situé au nord de Mopti, et tiré sur une position où se trouvaient des membres d'un groupe armé¹⁸⁵.

17 mars 2019 : près de 30 militaires sont tués dans l'attaque du camp militaire de Dioura revendiquée par le GSIM le 23 mars¹⁸⁶. Dans un communiqué, les FAMA ont accusé un déserteur de l'armée, l'ex-colonel Ba Ag Moussa, alias Bamoussa Diarra, d'avoir dirigé cette attaque. Les FAMA seraient parvenues à reprendre le contrôle de la base de Dioura après plusieurs heures de combat, et l'arrivée de renforts aériens et terrestres¹⁸⁷.

23 mars 2019 : l'attaque du village peul d'Ogossagou cause la mort d'au moins 160 personnes, principalement des femmes et des enfants, assassinées par des hommes « habillés en chasseurs traditionnels »¹⁸⁸. Les assaillants ont ensuite attaqué le village de Welingara, situé deux kilomètres plus loin, et ont tué les habitants présents sur place. Au lendemain de ces attaques, le gouvernement a annoncé la dissolution de Dan Non Ambassagou, suspecté d'être à l'origine de ces tueries¹⁸⁹.

5-18 avril 2019 : le 5 avril, suite au massacre survenu à Ogossagou, « des milliers de personnes ont manifesté à Bamako pour dénoncer la « mauvaise gouvernance » du président Ibrahim Boubakar Keita et du Premier ministre Soumeylou Boubèye Maïga, ainsi que contre la France. Le 18 avril, Soumeylou Boubèye Maïga a annoncé sa démission avant l'examen d'une motion de censure contre son gouvernement¹⁹⁰.

21 avril 2019 : entre 10 et 16 militaires sont tués lors de l'attaque d'un camp de l'armée malienne à Guiré (cercle de Nara) par des hommes armés non identifiés.¹⁹¹

¹⁸² Bamada.net, « Encore fermeture d'écoles dans la commune de Mourdiah/cercle de Nara par les djihadistes : L'état se resserre petit à petit sur la capitale, Bamako », 09/01/2019.

¹⁸³ RFI, « Mali : Chronologie », art.cit.

¹⁸⁴ *Ibid.*

¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ RFI, « Mali: un déserteur de l'armée, proche de Ag Ghali, derrière l'attaque de Dioura », 18/03/2019.

¹⁸⁸ Universalis.fr, « MALI, chronologie contemporaine », s.d.

¹⁸⁹ RFI, « Mali : Chronologie », art.cit.

¹⁹⁰ Universalis.fr, art.cit.

¹⁹¹ RFI, « Mali : Chronologie », art.cit.

2 mai 2019 : la MINUSMA annonce ses conclusions préliminaires sur le massacre d'Ogossagou, qu'elle qualifie d'attaque « planifiée, organisée et coordonnée »¹⁹².

4 mai 2019 : 18 civils sont tués près de la localité de Mondoro, dans la région de Mopti¹⁹³.

9-21 juin 2019 : le 9 juin, l'attaque du village dogon de Sobane Da, à l'est de Mopti, cause la mort d'au moins 35 personnes. Le 17 juin, les attaques des villages dogons de Gangafani et Yoro, dans la même région, font au moins 38 morts. Le 21 juin, des milliers de personnes manifestent à Bamako contre l'inertie gouvernementale et l'impunité des auteurs des massacres¹⁹⁴.

22 juin 2019 : des hommes armés non identifiés attaquent le village de Soumouni (région de Ségou), faisant 5 morts et de 9 blessés¹⁹⁵.

30 juin 2019 : les villages peuls de Bidi, Sankoro et Saran, situés près de la frontière burkinabè, sont attaqués par des hommes armés, qui ont abattu 23 civils et fait de nombreux blessés¹⁹⁶.

30 et 31 juillet 2019 : dans un communiqué publié le 1er août 2019, l'Association pour le Développement du Cercle de Bandiagara (ADB) dénonce des attaques menées les 30 et 31 juillet 2019 dans le cercle de Bandiagara (20 morts, 2 blessés, 6 personnes enlevées, 200 bovins emportés). Selon cette source, le 30 Juillet 2019, « un véhicule des forains sur le chemin de retour de la foire de Fatoma a été intercepté dans la commune rurale de Pignari-Bana par des assaillants. Ces derniers ont fait descendre tous les passagers dogons en laissant à bord les autres ethnies. Au nombre de 9, les passagers dogons furent ensuite froidement égorgés. Les victimes sont des villages de Tounkari, de Boudou, de Niandari, de Sarèrè et de Midjilboli ». Ce communiqué évoque une autre attaque (5 morts et 2 blessés graves) menée dans la même commune contre « de paisibles cultivateurs dogons travaillant dans leurs champs », et mentionne une autre tuerie, commise le 31 juillet 2019 dans la commune rurale de Sangha (cercle de Bandiagara) lors de laquelle une dizaine de personnes (de la communauté dogon) ont été tuées et « plus de 200 têtes de bovins emportées »¹⁹⁷.

10 septembre 2019 : une attaque menée par des hommes armés non identifiés a fait 6 morts, de nombreux blessés et des dégâts matériels importants, entre les village de Simi Kanda et Parou (commune de Ballassana, cercle de Bandiagara)¹⁹⁸.

19 septembre 2019 : un commissaire de police malien a été tué par une foule en colère à Niono, dans la région de Ségou. Selon un responsable du commissariat de Niono, ce commissaire a été tué par des manifestants qui l'accusaient d'exactions et d'accointances avec des bandits. Les manifestants ont aussi saccagé le commissariat, brûlé du matériel, et blessé d'autres policiers¹⁹⁹.

23 septembre 2019 : le village de Sinikanda (cercle de Bandiagara) a été attaqué le 23 septembre, puis de nouveau le 24 septembre, par des hommes armés non identifiés²⁰⁰.

¹⁹² *Ibid.*

¹⁹³ *Ibid.*

¹⁹⁴ Universalis.fr, art.cit.

¹⁹⁵ Studio Tamani, « Ségou : attaque contre le village de Soumouni, 5 morts et 9 blessés », 24/06/2019.

¹⁹⁶ Jeune Afrique, 02/07/2019, art.cit.

¹⁹⁷ Bamada.net, « Centre du Mali : Plus de 20 personnes tuées en deux jours », 07/08/2019.

¹⁹⁸ Bamada.net, « Insécurité : Regain de tension dans la région de Mopti », 12/09/2019.

¹⁹⁹ Le Figaro, « Mali : accès de violences dans deux villes, un policier tué par la foule », 19/09/2019.

²⁰⁰ RFI, « Mali : flambée de violence dans le cercle de Bandiagara », 25/09/2019.

5. Des initiatives de paix jusqu'ici infructueuses

Depuis le déclenchement du conflit dans le centre du pays, les autorités maliennes ont initié (ou annoncé la mise en œuvre,) diverses mesures destinées à faire cesser les violences dans la région. Néanmoins, en l'état actuel, nombre d'observateurs jugent les autorités maliennes incapables d'endiguer le conflit au centre du Mali et considèrent que cette incapacité incite les communautés à mettre en place des groupes d'autodéfense. Censés protéger les civils, certains de ces groupes se livrent à des exactions de masse à l'encontre de communautés locales.

En sus des opérations militaires menées contre la Katiba Macina depuis 2018 par les FAMA (Cf. deuxième partie), les autorités ont tenté d'initier le désarmement des groupes armés opérant dans la région et des discussions intercommunautaires censées aboutir à la signature d'accords de paix effectifs. Cependant, d'aucuns estiment que ces initiatives ne permettront pas de mettre fin aux violences meurtrières dans la région tant que les djihadistes n'y seront pas associés et préconisent l'ouverture de négociations avec certains groupes liés à cette mouvance, telle que la Katiba Macina.

5.1. Le processus Désarmement-démobilisation-réinsertion (DDR)

En avril 2018, « face à la détérioration de la situation, le gouvernement a ordonné le désarmement de tous les civils de la région du centre en possession d'armes à feu, que ceux-ci soient ou non titulaires de permis ». Toutefois, « cette mesure, peu ou pas appliquée par les forces de défense et de sécurité, n'a pas enrayé le cycle de violence dans la région ». En effet, « la période d'avril à juin a été la pire depuis le début de l'année 2018, puisqu'au moins 287 personnes auraient été tuées dans les violences ».²⁰¹

En décembre 2018, suite massacre de 24 civils peuls à Koumaga, le gouvernement a annoncé le lancement d'un processus destiné au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des membres des groupes armés dans les huit cercles de Mopti et deux de la région de Ségou (Niono et Macina). Cependant, en septembre 2019, le site devant accueillir les opérations attendait encore des combattants²⁰².

En septembre 2019, « 6 000 détenteurs d'armes et 800 personnes possédant des munitions ont été dénombrés » par la Commission nationale de démobilisation, désarmement et réinsertion (CNDDR). Selon le coordinateur régional de la CNDDR à Mopti, « 1 600 d'entre eux devraient constituer la première vague à rentrer au camp de Soufouroulaye pour le screening ». Durant leur séjour dans ce camp (six jours en moyenne), chaque combattant passera par dix stands : « réception/accueil; désarmement; enregistrement; test militaire; visite médicale; orientation/conseil; recrutement; soutien psychosocial; sensibilisation/information/droits de l'Homme/VIH; distribution de kits ».²⁰³

Le 2 septembre 2019, 1 006 ex-rebelles ont officiellement rejoint les FAMA après trois mois de formation à Bapho (région de Ségou). Ce fait s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du processus DDR, qui doit théoriquement aboutir **à l'intégration au sein des FAMA de 4 000 ex-rebelles** issus des groupes armés signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation. Ces premiers éléments proviennent principalement de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) et de la Plateforme (une alliance de groupes armés maliens pro-gouvernementaux). Outre ces 4 000 éléments, près de 2 350 ex-rebelles devraient à terme intégrer les services paramilitaires (police, douane et autres) ou la police territoriale (parfois aussi appelée police municipale)²⁰⁴.

²⁰¹ FIDH et AMDH, *op.cit.*

²⁰² Bamada.net, 20/09/19, art.cit.

²⁰³ *Ibid.*

²⁰⁴ *Ibid.*

Divers observateurs déplorent **les effets pervers du processus DDR** et signalent que pour nombre d'individus, « **rejoindre un groupe armé apparaît comme une étape vers leur engagement dans l'armée nationale** » par le biais de ce processus²⁰⁵.

5.2. Accords de cessation des hostilités

Depuis le déclenchement de la crise dans le centre du Mali, plusieurs accords de paix ont été signés par des représentants des communautés locales et/ou de groupes armés pour tenter de mettre fin aux violences. Encouragées par le gouvernement malien, ces initiatives ont parfois permis d'atténuer provisoirement les tensions dans certaines zones de la région, sans toutefois parvenir à restaurer une paix durable.

En 2018, dans la zone de Koro, un accord de paix a été signé, sous l'égide du Centre pour le dialogue humanitaire (HD Centre), par des communautés locales peules et dogons. Cette initiative a entraîné une « accalmie de courte durée », mais n'a pas fait cesser les violences dans la zone. Ainsi, selon l'ONU, 87 incidents sécuritaires ont été enregistrés dans la zone de Koro entre janvier et août 2019.²⁰⁶

En août 2018, un premier accord de paix a été signé par 34 chefs de village. Mais le texte « n'impliquant pas les responsables des groupes armés qui déstabilisent la région depuis 2016 [...], il avait reçu un accueil mitigé et n'a finalement fait que se fragiliser »²⁰⁷.

En juillet 2019, le premier ministre malien s'est rendu dans les camps de déplacés de Sévaré. Peu après cette visite, des accords « de cessation des hostilités » ont été signés. Ces accords sont le « résultat de médiations enclenchées quelques mois plus tôt par le Centre pour le dialogue humanitaire (HD Centre) et soutenues par le gouvernement »²⁰⁸.

Des accords ont ainsi été signés en août 2019, en présence du premier ministre malien, **par divers « groupes armés peuls et dogons** dans les cercles de Macina, Djenné, San, Ténenkou et Niono (régions de Mopti et de Ségou) ». Les signataires « s'engagent à cesser immédiatement et définitivement les hostilités, à tout mettre en œuvre pour favoriser la libre circulation des personnes, des biens et des agences humanitaires ». Ils se sont de plus engagés à « démasquer et dénoncer auprès des autorités les terroristes et au besoin à les combattre »²⁰⁹.

D'aucuns mettent toutefois en doute l'efficacité de ces nouveaux accords, à l'instar du préfet de Bandiagara, Siriman Kanouté. Selon lui, depuis août 2019, « les attaques sont devenues quasi quotidiennes [...] **Tous les pourparlers et accords qui ont eu lieu ont été faits avec des chefs de villages, des religieux, des leaders des jeunes, des femmes, de la société civile. Mais aujourd'hui, ces gens ont-ils un poids dans leur communauté ? Les autorités traditionnelles sont affaiblies !** »²¹⁰.

5.3. Vers de futures négociations avec les djihadistes ?

Face au regain de violences dans le centre du pays, d'aucuns jugent nécessaire « de négocier avec les djihadistes locaux pour espérer impulser une sortie de crise »²¹¹.

Au début de l'été 2019, l'Association Faso Dambé Ton (AFDT) a tenté dans le delta intérieur du fleuve Niger « d'engager les djihadistes et les groupes d'autodéfense dogon et bambara

²⁰⁵ Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), *op.cit.*

²⁰⁶ Le Monde, 23/08/2019, art.cit.

²⁰⁷ France 24, 06/08/2019, art.cit.

²⁰⁸ Le Monde, 23/08/2019, art.cit.

²⁰⁹ Jeune Afrique, « Mali : accords de paix entre groupes armés peuls et dogons dans le centre », 05/08/2019.

²¹⁰ Le Monde, 23/08/2019, art.cit.

²¹¹ *Ibid.*

à cesser les hostilités ». A cette fin, des membres d'AFDT ont rencontré des éléments de la **Katiba Macina**. **Ces derniers auraient posé certaines conditions avant de rendre les armes** : « Les dozos devaient s'engager à ne plus les attaquer et à ne plus se mêler des conflits qui les opposent à l'Etat. Ils devaient leur promettre de les laisser punir les informateurs des autorités. Une des conditions était aussi que les dozos leur remettent tous les Peuls qu'ils arrêtaient pour que ça soit eux qui fassent la justice ». De leur côté, « dozos et miliciens [dogons et bambaras] du delta intérieur du fleuve Niger auraient accepté l'accord, émettant uniquement des réserves sur les exigences judiciaires » de la Katiba Macina²¹².

A l'est de Mopti, dans la zone exondée, des dozos se sont tout d'abord dits opposés à cet accord conclu au début de l'été 2019. Toutefois, en août 2019, **Dan Na Ambassagou** a nuancé sa position. Ainsi, Mamadou Goudienkilé, présenté comme « le président de la coordination de cette milice », a déclaré : « **Si les djihadistes déposent les armes, nous les rendrons aussi. Nous sommes prêts pour le dialogue** », avant de présenter la condition suivante : « L'épineux problème, c'est la justice. Celle de l'Etat est corrompue. Dans le pays dogon, nous avons notre propre justice, faite par nos dozos. Nous ne voulons pas remettre nos hommes aux djihadistes »²¹³.

Selon Jean-Hervé Jézéquel (ICG), face à l'incapacité de l'Etat à vaincre par la force l'insurrection, « certains Maliens appellent à des négociations entre le gouvernement et les chefs djihadistes [...] **Un tel dialogue se heurte à des obstacles majeurs. Pour l'instant, les hauts responsables maliens comme les dirigeants jihadistes le rejettent**. A première vue, les aspirations des djihadistes – le renversement de l'Etat et des institutions démocratiques du Mali, leur remplacement par un système théocratique inspiré par leur interprétation de la Charia et la rupture des relations entre le Mali et ses partenaires occidentaux – laissent peu de place au compromis. Les liens de la Katiba Macina avec le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans [GSIM], une coalition djihadiste qui a fait allégeance à al-Qaeda, réduisent probablement sa marge de manœuvre pour dialoguer avec des responsables maliens »²¹⁴.

Pourtant, « **les exemples de négociations de compromis locaux et sur l'accès humanitaire montrent que les djihadistes peuvent être pragmatiques** »²¹⁵. Les habitants du centre du Mali, les acteurs humanitaires et les responsables religieux prennent souvent contact avec le groupe pour négocier des compromis locaux, un accès humanitaire ou discuter de la doctrine religieuse »²¹⁶.

Ainsi, Jean-Hervé Jézéquel (ICG) suggère « d'engager politiquement le dialogue avec ces groupes. Cela ne veut pas dire arrêter les opérations militaires mais plutôt rééquilibrer leur utilisation et sans doute subordonner l'outil militaire à l'outil politique »²¹⁷.

²¹² *Ibid.*

²¹³ *Ibid.*

²¹⁴ International Crisis Group (ICG), *op.cit.*

²¹⁵ *Ibid.*

²¹⁶ *Ibid.*

²¹⁷ WATHI, *op.cit.*

Bibliographie

(Sites web consultés entre septembre et novembre 2019)

Organisation intergouvernementale

Nations Unies, « Conseil de sécurité: le Secrétaire général avertit du risque d'atrocités au Mali », 29/03/2019. <https://www.un.org/press/fr/2019/cs13756.doc.htm>

Institution nationale

Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), « Note Mali : Situation sécuritaire », 08/11/2018. <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/internationales/herkunftslander/afrika/mli/MLI-sicherheitslage-2018-f.pdf>

Centres de recherches et Think tanks

WATHI, « " Le centre du Mali a besoin d'un processus politique très ambitieux et d'un dialogue transversal et inclusif " - Entretien avec Jean-Hervé Jézéquel de l'International Crisis Group », 14/06/2019.

<https://www.wathi.org/contribution-paix-et-securite/-le-centre-du-mali-a-besoin-dun-processus-politique-tres-ambitieux-et-dun-dialogue-transversal-et-inclusif-entretien-avec-jean-herve-jezequel-de-linternational-crisis-group/>

Observatoire de la prospective humanitaire, « Le contexte au Nord et Centre du Mali : Jeux d'acteurs à l'horizon 2019 », Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), août 2018.

<https://www.iris-france.org/notes/le-contexte-securitaire-au-nord-et-centre-du-mali-les-jeux-dacteurs-a-lhorizon-2019/>

ONG

International Crisis Group (ICG), « Parler aux jihadistes au centre du Mali : le dialogue est-il possible ? », rapport Afrique N°276, 28/05/2019.

<https://www.crisisgroup.org/fr/afrika/sahel/mali/276-speaking-bad-guys-toward-dialogue-central-malis-jihadists>

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et Association malienne des droits de l'Homme (AMDH), « Dans le centre du Mali, les populations prises au piège du terrorisme et du contre-terrorisme », novembre 2018.

https://www.fidh.org/IMG/pdf/fidh_centre_du_mali_les_populations_prises_au_pie_ge_d_u_terrorisme_et_contre_terrorisme.pdf

Médias

RFI, « Mali : le groupe jihadiste GSIM revendique les attaques de Boulkessi et Mondoro », 08/10/2019.

<http://www.rfi.fr/afrique/20191008-mali-le-groupe-jihadiste-gsim-revendique-attaques-boulkessi-mondoro>

RFI, « Mali: flambée de violence dans le cercle de Bandiagara », 25/09/2019.

<http://www.rfi.fr/afrique/20190925-mali-bandiagara-violences-flambee>

Bamada.net, « Spécial 22 septembre 2019: DDR spécial dans la Région de Mopti : Le site d'accueil fin prêt », 20/09/2019.

<https://maliactu.net/mali-special-22-septembre-2019-ddr-special-dans-la-region-de-mopti-le-site-daccueil-fin-pret/>

Bamada.net, « Spécial 22 septembre 2019: DDR spécial dans la Région de Mopti : Le site d'accueil fin prêt », 20/09/2019.

<https://maliactu.net/mali-special-22-septembre-2019-ddr-special-dans-la-region-de-mopti-le-site-daccueil-fin-pret/>

Le Figaro, « Mali : accès de violences dans deux villes, un policier tué par la foule », 19/09/2019.

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/mali-acces-de-violences-dans-deux-villes-un-policier-tue-par-la-foule-20190919>

Le Monde, « Mali : Bamako, nouveau terminus pour les déplacés du centre du pays », 17/09/2019.

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/09/17/mali-bamako-nouveau-terminus-pour-les-deplaces-du-centre-du-pays_5511620_3212.html

Bamada.net, « Bombardements des camps de Danna Ambassagou et désarmement « arbitraire » des chasseurs : Koro dit « non » ! », 17/09/2019.

<https://maliactu.net/mali-bombardements-des-camps-de-danna-ambassagou-et-desarmement-arbitraire-des-chasseurs-koro-dit-non/>

RFI, « Mali: manifestation de soutien de dogons à la milice Dan Nan Ambassagou », 13/09/2019.

<http://www.rfi.fr/afrique/20190913-mali-manifestation-soutien-dogons-milice-dan-nan-ambassagou>

Bamada.net, « Insécurité : Regain de tension dans la région de Mopti », 12/09/2019.

<http://bamada.net/insecurite-regain-de-tension-dans-la-region-de-mopti>

Le Temps, « Le désert repousse les maisons et attise les tensions au Mali », 13/09/2019.

<https://www.letemps.ch/sciences/desert-repousse-maisons-attise-tensions-mali>

Bamada.net, « Opérations ORYX au centre du Mali: la MINUSMA a déployé plus de 500 hommes », 30/08/2019.

<https://maliactu.net/mali-operations-oryx-au-centre-du-mali-la-minusma-a-deploye-plus-de-500-hommes/>

Le Monde, « Au centre du Mali, des négociations fragiles et controversées », 23/08/2019.

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/08/21/au-centre-du-mali-des-negociations-fragiles-et-controversees_5501281_3212.html

Le Monde, « Mali : au pays dogon, la colère monte face à l'impuissance des autorités et de l'ONU », 23/08/2019.

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/08/19/mali-au-pays-dogon-la-colere-monte-face-a-l-impuissance-des-autorites-et-de-l-onu_5500782_3212.html

RFI, « Mali: la Minusma a rendu son rapport sur le massacre de Sobane Da », 09/08/2019.

<http://www.rfi.fr/afrique/20190808-mali-minusma-enquete-massacre-sobane-da-violences-entre-communautes>

Bamada.net, « Centre du Mali : Plus de 20 personnes tuées en deux jours », 07/08/2019.
<https://www.mandainfos.com/2019/08/07/centre-du-mali-plus-de-20-personnes-tuees-en-deux-jours/>

France 24, « L'accord de paix entre Peuls et Dogons au Mali, une chance de neutraliser les groupes armés », 06/08/2019.
<https://www.france24.com/fr/20190806-mali-accord-paix-peuls-dogons-chance-repousser-groupes-armes-terroristes>

France 24, « L'accord de paix entre Peuls et Dogons au Mali, une chance de neutraliser les groupes armés », 06/08/2019.
<https://www.france24.com/fr/20190806-mali-accord-paix-peuls-dogons-chance-repousser-groupes-armes-terroristes>

Jeune Afrique, « Mali : accords de paix entre groupes armés peuls et dogons dans le centre », 05/08/2019.
<https://www.jeuneafrique.com/813192/politique/mali-accords-de-paix-entre-groupes-armes-peuls-et-dogons-dans-le-centre/>

Jeune Afrique, « Massacres dans le centre du Mali : pourquoi l'armée ne parvient pas à protéger la population », 02/07/2019.
<https://www.jeuneafrique.com/794794/politique/massacres-dans-le-centre-du-mali-pourquoi-larmee-ne-parvient-pas-a-protger-la-population/>

Jeune Afrique, « Mali – Ibrahim Boubacar Keïta : " Nous sommes en guerre " », 01/07/2019.
<https://www.jeuneafrique.com/mag/795702/politique/mali-ibrahim-boubacar-keita-nous-sommes-en-guerre/>

Studio Tamani, « Ségou : attaque contre le village de Soumouni, 5 morts et 9 blessés », 24/06/2019.
<https://www.studiotamani.org/index.php/breves/20482-segou-attaque-contre-le-village-de-soumouni-5-morts-et-9-blesses>

Le Monde, « Le Mali demande une « présence accrue » de casques bleus dans le centre du pays », 13/06/2019.
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/06/13/le-mali-demande-une-presence-accrue-de-casques-bleus-dans-le-centre-du-pays_5475490_3212.html

RFI, « Mali: qui est derrière l'attaque de Sobane? », 12/06/2019.
<http://www.rfi.fr/afrique/20190612-mali-derriere-attaque-sobane-terrorisme>

Le Monde, « Le risque d'une balkanisation du territoire malien est réel », 11/06/2019.
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/06/11/le-risque-d-une-balkanisation-du-territoire-malien-est-reel_5474782_3212.html

Jeune Afrique, « Mali : accusé du pire, le chef de milice Youssouf Toloba ne désarme pas », 14/05/2019.
<https://www.jeuneafrique.com/mag/773231/politique/mali-accuse-du-pire-le-chef-de-milice-youssouf-toloba-ne-desarme-pas/>

France 24, « Massacre de Peuls au Mali : les exactions n'ont "pas une origine ethnique" », 26/03/2019.

<https://www.france24.com/fr/20190326-mali-attaque-peuls-chasseurs-dogons-origine-ethnique>

Libération, « Yvan Guichaoua : " Ce qu'on a vu samedi au Mali est un pogrom et rien d'autre " », 24/03/2019.

https://www.liberation.fr/planete/2019/03/24/yvan-guichaoua-ce-qu-on-a-vu-samedi-au-mali-est-un-pogrom-et-rien-d-autre_1717181

RFI, « Mali: un déserteur de l'armée, proche de Ag Ghali, derrière l'attaque de Dioura », 18/03/2019.

<http://www.rfi.fr/afrique/20190318-mali-attaque-dioura-portrait-bamoussa>

Bamada.net, « Encore fermeture d'écoles dans la commune de Mourdiah/cercle de Nara par les djihadistes : L'étau se resserre petit à petit sur la capitale, Bamako », 09/01/2019.

<https://lecombat.fr/encore-fermeture-decoles-dans-la-commune-de-mourdiah-cercle-de-nara-par-les-djihadistes-letau-se-resserre-petit-a-petit-sur-la-capitale-bamako/>

France 24, « Près de 40 morts dans l'attaque d'un village peul dans le centre du Mali », 01/01/2019.

<https://www.france24.com/fr/20190101-morts-attaque-centre-mali-village-peul-mopti-doos>

Jeune Afrique, « Mali : Amadou Koufa, le visage peul d'Al-Qaïda », 20/11/2018.

<https://www.jeuneafrique.com/mag/665565/politique/mali-amadou-koufa-le-visage-peul-dal-qaida/>

RFI, « Mali : Chronologie », s.d.

<http://www.rfi.fr/pays/mali-chronologie-demographie-chiffres-economie-geographie>

Universalis.fr, « Mali, chronologie contemporaine », s.d.

<https://www.universalis.fr/chronologie/mali/>